



IFRS 15 - IFRS 9 Retours d'expérience

Conférence IMA

23 mai 2019



Avec vous aujourd'hui



Marie Seiller

Directrice des affaires comptables
Autorité des marchés financiers (AMF)



Hubert Preveraud de Vaumas

Associé KPMG
Treasury & Capital Markets
hpreverauddevaumas@kpmg.fr



Sonia Moulinier

Associée KPMG
Doctrines comptables
smoulinier@kpmg.fr

IFRS 15 - Retours d'expérience



Introduction

Principaux impacts du passage à IFRS 15

Présentation et notes annexes

Actualité IFRS 15

Autres sujets

Introduction

- ❑ **La première application d'IFRS 15 est un élément structurant de notre programme de travail 2019**
 - Pris en compte dans le cadre de notre approche par les risques
 - Dans la continuité des recommandations de fin d'année de l'AMF et de l'ESMA
 - Fait suite aux rendez-vous spécifiques avec certains groupes en 2018

- ❑ **Nos revues sont en cours : pas de conclusions définitives à ce stade**
 - Discussions avec les sociétés, l'ESMA, ...

- ❑ **Courbe d'apprentissage**
 - Nouvelles dispositions et approches à s'appropriier

IFRS 15 - Retours d'expérience

Introduction



Principaux impacts du passage à IFRS 15

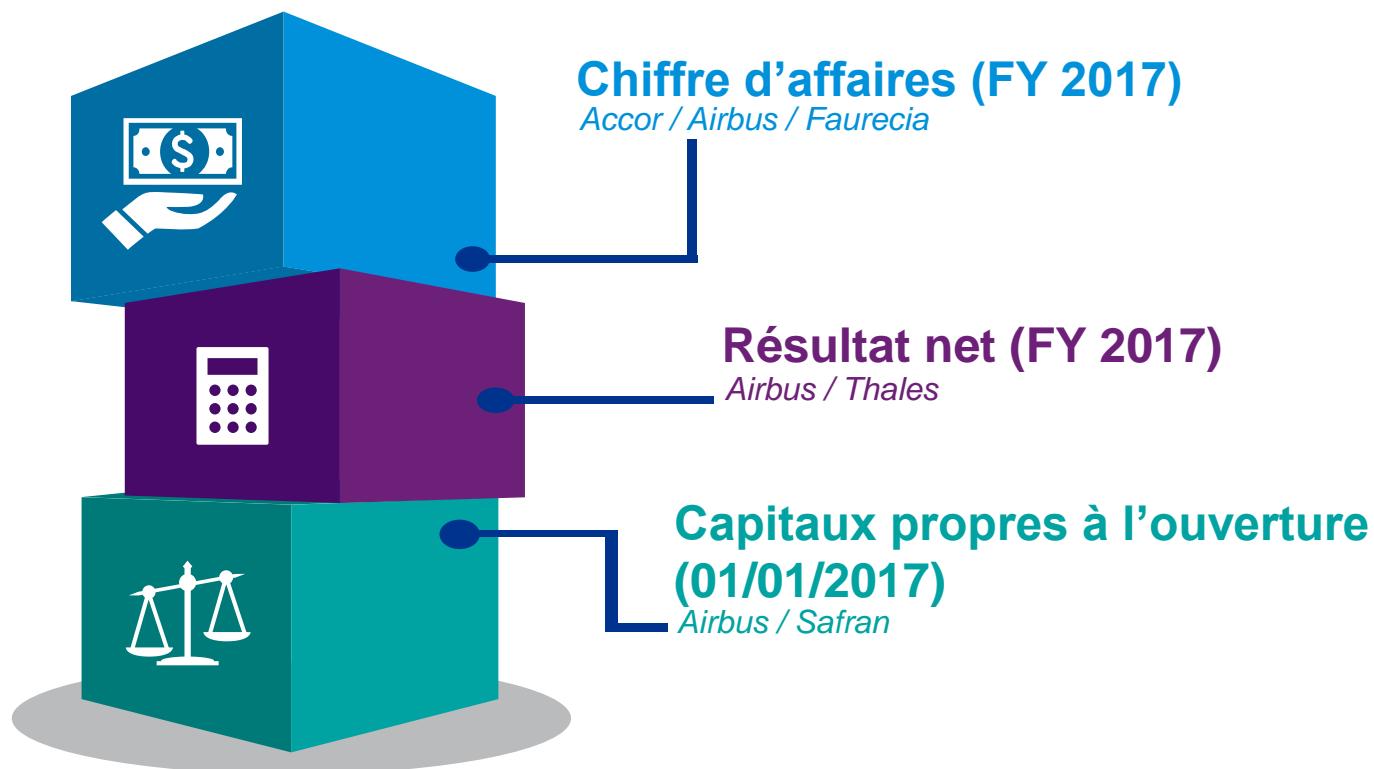
Présentation et notes annexes

Actualité IFRS 15

Autres sujets

Sociétés les plus impactées

Seuls 5 groupes présentent des impacts sur le chiffre d'affaires, le résultat net ou les capitaux propres de plus de 10% (*) :



Ces groupes ont choisi la méthode rétrospective complète

(*) sur un panel de 47 sociétés du CAC 40 et du Next 20 (Cf. annexe)

Principal vs. Agent : impacts



9 sociétés agissent en tant qu'**agent** au lieu de **principal**

Accor / Atos / Capgemini / Engie / Groupe PSA / Valeo / Edenred / EDF / Faurecia



2 sociétés agissent en tant que **principal** au lieu d'**agent**


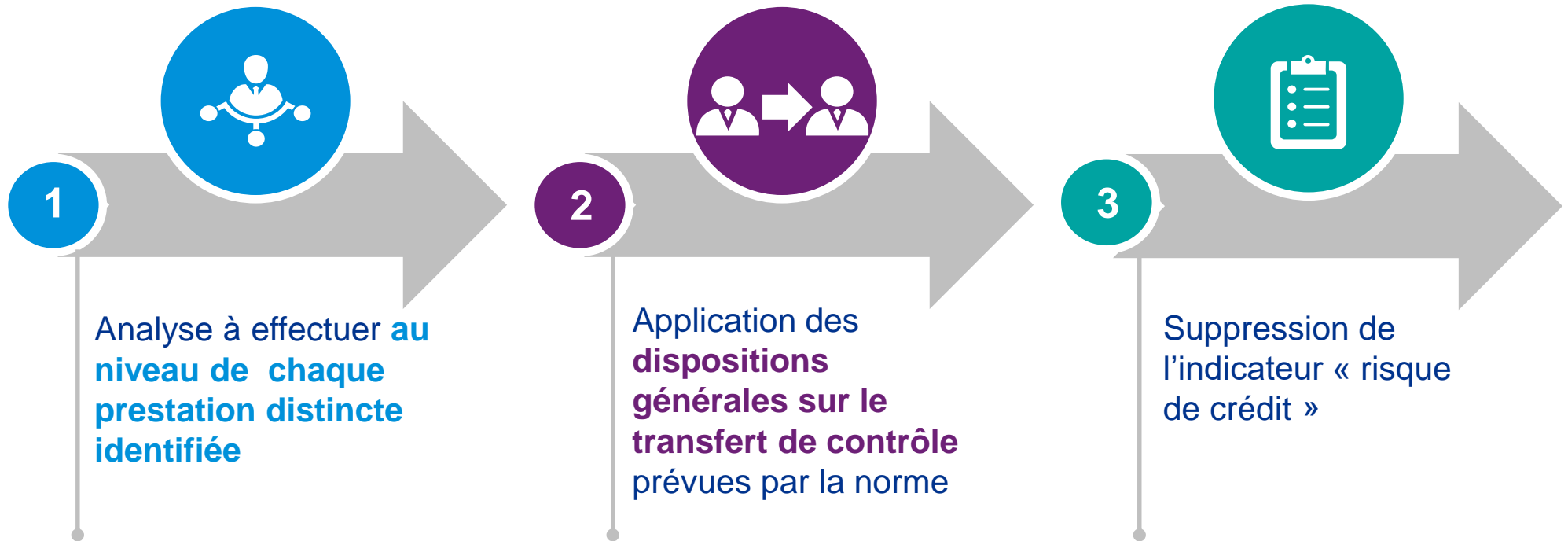
EssilorLuxottica / Air France - KLM



2 sociétés ont conclu que leurs **distributeurs** agissent en tant qu'**agent** et non plus en tant que **principal**

L'Oréal / Sanofi

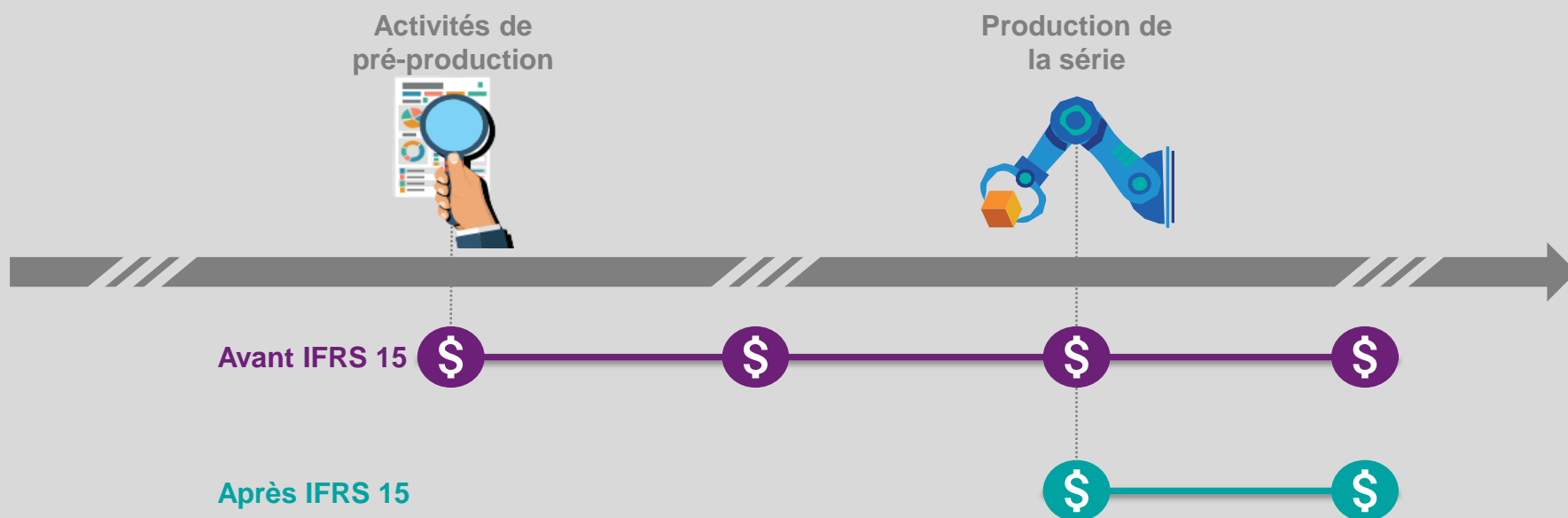
Principal vs. Agent : les principales nouveautés



Faurecia, extrait des états financiers consolidés 31/12/2018
« Faurecia a la qualité d'agent sur les ventes de monolithes [...] En effet, ces composants sont utilisés dans les catalyseurs d'échappement et leurs spécifications sont dirigées par les constructeurs directement auprès des fournisseurs de monolithes. Ils sont ainsi acquis par Faurecia pour être intégrés aux systèmes d'échappement vendus ensuite aux constructeurs et ces ventes ne génèrent pas de valeur ajoutée directe. »

Identification des prestations distinctes - activités de type pré-production / pré-exploitation

Les impacts mentionnés liés à l'identification des prestations distinctes concernent en grande partie les activités de type pré-production / pré-exploitation (par exemple : développement, transition)



Atos / Ingenico Group / Groupe PSA / Faurecia / Safran

Identification des prestations distinctes - autres exemples d'impacts



**Thales /
Suez**

Thales et Suez considèrent que les phases de construction et d'exploitation sont deux prestations distinctes.



**EDF /
Engie**

EDF considère que la prestation d'acheminement d'énergie est une prestation distincte de la fourniture d'énergie.
Engie distingue également l'activité de distributeur et la commercialisation d'énergie.



**Dassault
Systèmes**

Dassault Systèmes considère que la licence et le support constituent désormais deux prestations séparées.



**Gemalto /
Airbus**

Gemalto identifie désormais une seule prestation dans les contrats à éléments multiples.
A l'inverse, Airbus identifie désormais plusieurs prestations au sein d'un même contrat.

Détermination et allocation du prix de transaction

Remises et autres éléments variables



*Airbus / Renault / Safran / Saint-Gobain /
Schneider Electric / Vinci*

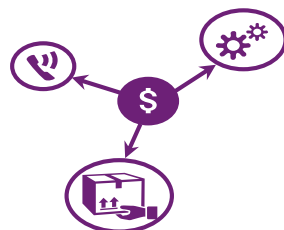
Exemple : application de la limitation

Composante de financement



Ingenico Group

Allocation du prix de la transaction



Orange / Bouygues

Plus de chiffre d'affaires alloué au terminal et moins à l'abonnement

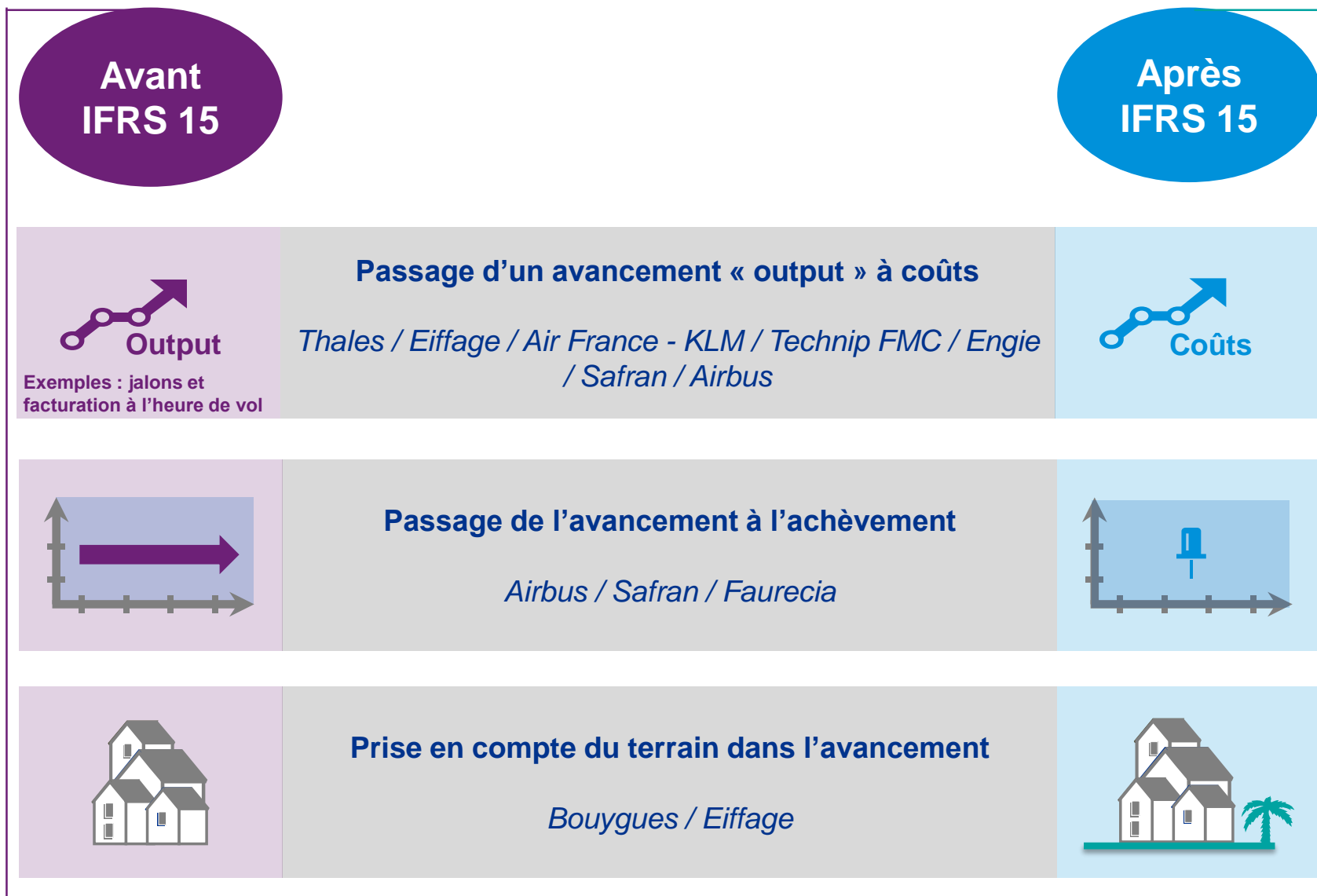
Refacturations de frais aux clients



Accor / Valeo / Vivendi / Publicis

Impact : augmentation du chiffre d'affaires

Rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires



Coûts des contrats

Coûts d'obtention des contrats



Orange

Seul Orange mentionne un impact notable lié à la capitalisation des coûts d'obtention de contrats correspondant à des commissions de vente et frais d'agent à des distributeurs

Coûts de réalisation des contrats



**Groupe PSA /
Faurecia**

« Les études sont généralement considérées comme des coûts de pré-production capitalisables et ne donnent plus lieu dans ce cas à la constatation d'un chiffre d'affaires distinct du chiffre d'affaires des pièces. »

Source : Groupe PSA – Document de référence 2018



**Ingenico
Group**

Développement préalable d'un certain nombre d'applications pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Ces frais de développement sont capitalisés en tant que coûts de réalisation de contrat jusqu'au démarrage du contrat.



Safran

Pour les contrats à éléments multiples dans le secteur de la Défense, « les coûts associés au développement et à l'installation seront comptabilisés à l'actif en « coûts d'exécution », des contrats, et comptabilisés en charge sur la durée de vie du contrat. »

Source : Etats financiers consolidés 2017



Atos

Coûts encourus lors des phases de transition et de transformation lorsqu'elles ne sont pas considérées comme des obligations de performance distinctes.

IFRS 15 - Retours d'expérience

Introduction

Principaux impacts du passage à IFRS 15



Présentation et notes annexes

Actualité IFRS 15

Autres sujets

Actifs et passifs de contrat - Rappel



Actif de contrat

Chiffre d'affaires
comptabilisé



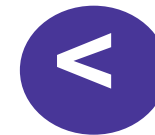
Droit à facturer

≈ Factures à établir



Passif de contrat

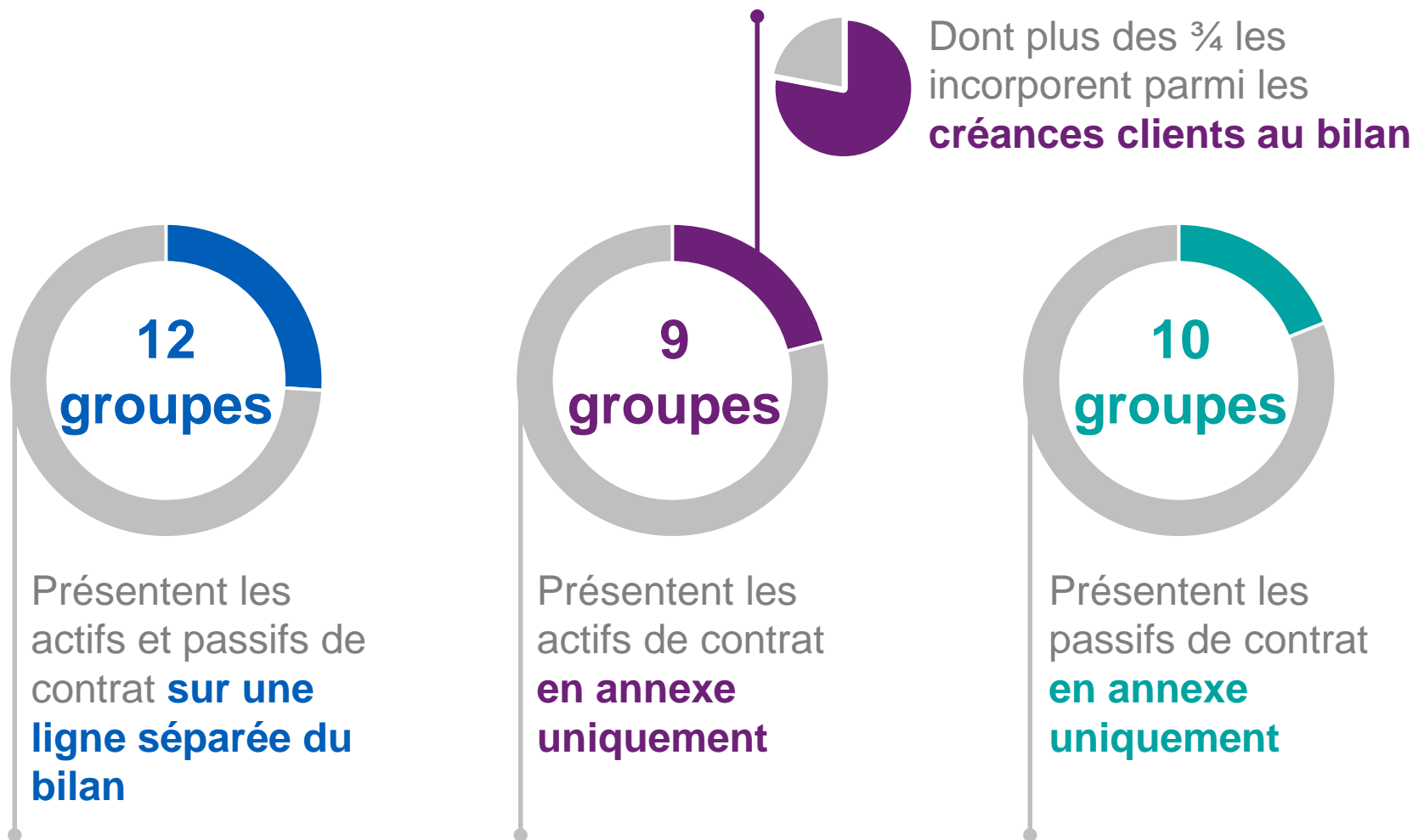
Chiffre d'affaires
comptabilisé



Droit à facturer

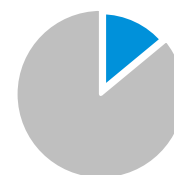
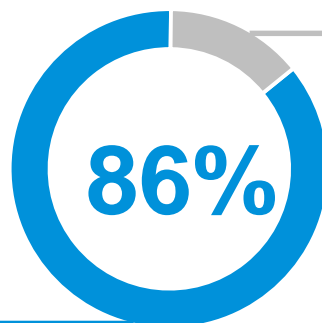
= Produits constatés d'avance et avances reçues

Présentation des actifs et passifs de contrat (1/2)



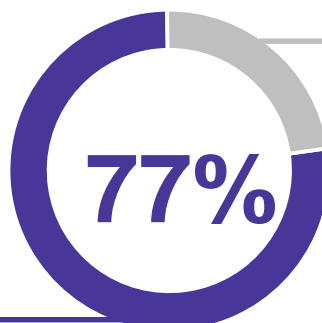
Présentation des actifs et passifs de contrat (2/2)

Groupes ayant des **actifs de contrat** et qui présentent **l'intégralité du montant dans la part courante**



14% les répartissent entre courant et non courant

Groupes ayant des **passifs de contrat** et qui présentent **l'intégralité du montant dans la part courante**



23% les répartissent entre courant et non courant

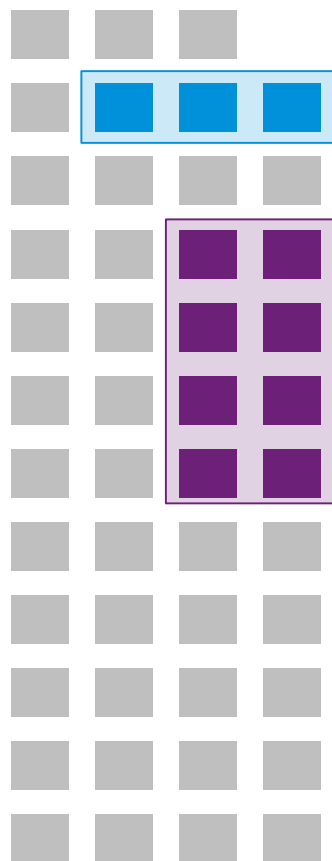


Airbus, extrait des états financiers consolidés 31/12/2018

« For serial contracts, contract liabilities are presented in current contract liabilities, if revenues are expected within the next twelve months or material expenses for the manufacturing process have already occurred. For long-term production contracts (e.g. governmental contracts such as A400M, Tiger, NH90), contract liabilities are classified as current when the relating inventories or receivables are expected to be recognised within the normal operating cycle of the long-term contract. »

Présentation des coûts des contrats

Des pratiques très diverses :



3 groupes

présentent les coûts des contrats sur une **ligne distincte au bilan**

8 groupes

donnent des informations sur le classement au bilan **dans les notes aux états financiers**

- ■ ■ 3 les présentent en « Autres actifs »
- ■ 2 les présentent en « Clients et comptes rattachés » ou en « Clients et autres débiteurs »
- ■ 2 les présentent en « Actifs (ou autre actifs) sur contrats clients »
- 1 les présente en « Immobilisations incorporelles »

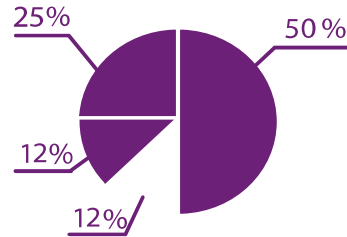


Mais peu d'information sur la présentation de l'amortissement au P&L ou la présentation de l'impact cash dans le TFT.

Informations à fournir en annexe



Principes comptables et jugements clés



Ventilation du chiffre d'affaires



Prestations distinctes



Actifs et passifs de contrat



Coûts des contrats



Carnet de commandes

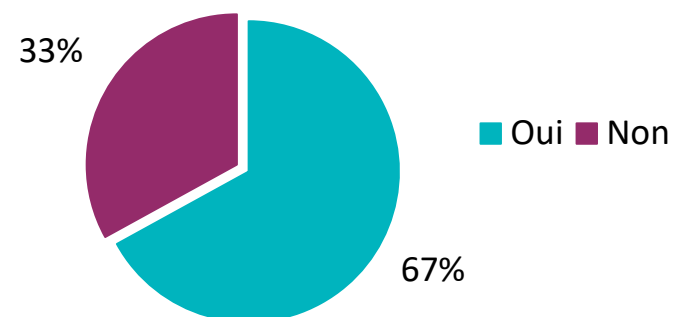
Principes comptables

Rappel - Recommandation AMF 2018

- Avant l'application de la norme IFRS 15, peu d'informations fournies en annexe sous IAS 11 et IAS 18 sur les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires

- **Mettre à jour les principes comptables (même en l'absence d'effet significatif)**
- **Présentation à adapter aux particularités de l'activité de la société**
 - **Pas de description générale des principes IFRS 15**
- **En cas de contrat significatif comportant plusieurs obligations de prestation, indiquer :**
 - **Leur nature (ex : une vente de matériel et une prestation de maintenance)**
 - **L'analyse justifiant leur caractère distinct**
 - **Le fait générateur de comptabilisation du chiffre d'affaires**

Principes mis à jour au 30 juin 2018 (échantillon AMF) ?



- Les principes comptables ont été mis à jour dans **100%** de cas des états financiers annuels déjà revus à date dans le cadre de notre plan de revues 2019

Principes comptables

Premiers constats sur les informations en annexe

❑ Pratiques observées très variées

- Le niveau de détails présentés et le degré de spécificité par rapport à l'activité ne sont pas homogènes
- Les principes comptables ne sont pas toujours présentés par type de services ou d'activités
- Dans certains cas précision que la société n'est pas concernée par certains sujets (ex. composantes variables)

❑ Les jugements clés retenus par les sociétés

- Agent versus principal : présenter les indicateurs appuyant l'analyse permettant de justifier l'analyse
- Reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement: préciser spécifiquement l'application des dispositions de la norme
- Justification des prix de vente spécifiques des services rendus en cas d'allocation du prix de transaction

Principes comptables

Exemples de pratiques identifiées (1/2)

Tarkett développe, fabrique et commercialise des revêtements de sol et des surfaces sportives à destination des professionnels et des consommateurs sur les marchés résidentiel et commercial.

Un processus de revue exhaustif a été mis en œuvre par le Groupe et appliqué à l'ensemble des sources de revenus afin d'identifier, recenser et valoriser les éventuels impacts de la norme sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le Groupe a segmenté son analyse en fonction de ses deux secteurs d'activité : les revêtements de sol et les surfaces sportives.

Pour chacune de ses activités le Groupe a appliqué et analysé la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'aide du modèle en cinq étapes défini par la norme. L'objectif était d'identifier les éventuelles différences avec les principes existants de comptabilisation du chiffre d'affaires du Groupe et les nouvelles modalités de comptabilisation énoncées par la norme IFRS 15. Ce processus a permis de confirmer l'absence d'impact significatif dans les comptes consolidés du Groupe au regard des règles comptables actuelles.

L'activité revêtements de sol est la principale activité du Groupe. Les contrats conclus par le groupe portent sur la fourniture de produits identifiables et distincts constituant la principale obligation de performance. Aucun contrat long terme significatif n'a été identifié. Le Groupe agit en son propre nom et non en tant que mandataire. Les conditions générales de ventes prévoient un paiement dans un délai inférieur à un an et le Groupe n'offre pas de variable de financement nécessitant une comptabilisation spécifique au regard de la norme IFRS 15. Tarkett ne vend pas d'extension de garantie sur ses produits, la garantie n'est donc pas considérée comme un service distinct et est comptabilisée au regard de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Dans le cadre de l'activité revêtements de sol, les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle inhérent aux obligations de prestations a été transféré au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts associés et le retour possible des marchandises peuvent être mesurés et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. De manière générale, le chiffre d'affaires est reconnu au moment de la livraison des obligations de performance.

Compte tenu de la nature des produits et des conditions générales de vente, les ventes sont enregistrées, le plus souvent à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe ou à la livraison si Tarkett est responsable du transport des produits.

L'activité Surfaces Sportives est composée de la vente des produits directement aux distributeurs et la vente de contrats d'installation (incluant la fourniture des surfaces sportives). La vente directe des produits aux distributeurs suit les mêmes règles Groupe de comptabilisation de revenus que celles énoncées pour l'activité revêtement de sol. Concernant les contrats d'installation, le Groupe ne réalise pas l'installation sans la fourniture des surfaces sportives et considère la fourniture des produits et l'installation comme une seule et même obligation de performance. Les conditions générales de vente des contrats n'offrent pas de variable de financement ou de composantes de financements particulières.

- Informations spécifiques données pour chaque activité
- Information fournie sur la non-application de certaines dispositions de la norme (ex. pas de problématique agent versus principal, absence de composante financement, ...)
- Présentation de l'analyse menée ainsi que le traitement retenu pour les garanties sur produits
-

TARKETT, Extraits des états financiers consolidés 2018

Principes comptables

Exemples de pratiques identifiées (2/2)

Conformément aux dispositions d'IFRS 15 relatives à la distinction agent/principal, les prestations d'acheminement sont reconnues en chiffre d'affaires :

- soit lorsque ces prestations ne sont pas distinctes de la fourniture d'énergie ;
- soit lorsqu'elles constituent des prestations distinctes de la fourniture d'énergie et que l'entité concernée intervient en qualité de principal notamment parce qu'elle porte le risque d'exécution de la prestation ou qu'il lui est possible de fixer le tarif d'acheminement au client final.

Les opérations de négoce sur le marché de l'énergie (*trading*) et les transactions d'optimisation réalisées par certaines entités du Groupe dans le cadre de sa politique de gestion des risques sont comptabilisées nettes des achats.

Le chiffre d'affaires relatif aux autres prestations de services ou livraisons de biens est reconnu à l'avancement dans les 3 cas suivants, sur la base d'une analyse contractuelle :

- Le client reçoit et consomme simultanément tous les avantages générés au fur et à mesure de la réalisation de la prestation par le Groupe (cas notamment des prestations d'exploitation et de maintenance).
- Le bien ou le service à fournir ne peut être réaffecté à un autre client et le Groupe a un droit à paiement pour les travaux réalisés à date (cas notamment de certaines activités de conception, de livraison et mise en service d'installations de production d'énergie ou de gros composants, qui sont conçus spécifiquement pour un client).
- La prestation crée ou valorise un actif (bien ou service) dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

Principal ou Agent

Lorsque le Groupe revend des logiciels et des équipements informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse de la nature de sa relation avec ses clients pour déterminer s'il agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette (net des facturations des fournisseurs) correspondant à la rémunération ou

commission du Groupe en tant qu'agent. Lorsque le Groupe fournit un important service d'intégration des biens et services, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou le service faisant l'objet de revente est distinct des autres biens et services promis au client, le Groupe agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité de ces biens et services aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

Pour les activités Worldline, le revenu généré par l'activité « acquisition commerçants » (commercial acquiring) est reconnu net des commissions d'interchange facturées par les banques émettrices des porteurs de cartes. Le Groupe ne fournit pas de service additionnel à la prestation délivrée par la banque émettrice et ne porte pas la responsabilité de ce service. Ces commissions sont transférées vers les commerçants et ne font pas partie de la contrepartie à laquelle le Groupe a droit pour les services pour lequel le Groupe est engagé vis-à-vis de ces derniers. En revanche les commissions versées aux schémas (Visa, Mastercard, Bancontact et autres) sont comptabilisées en charge et le chiffre d'affaires relatif à cette prestation est reconnu lorsqu'il est facturé aux commerçants. La prestation effectuée par les schémas fait partie intégrante du service « acquisition commerçants » délivré par Worldline.

- Informations spécifiques données en lien avec des services rendus / activités
- Information fournie sur les jugements clés (méthode à l'avancement, qualification agent versus principal)
-

EDF, Extrait des états financiers consolidés 2018

ATOS, Extrait des états financiers consolidés 2018

Ventilation du chiffre d'affaires

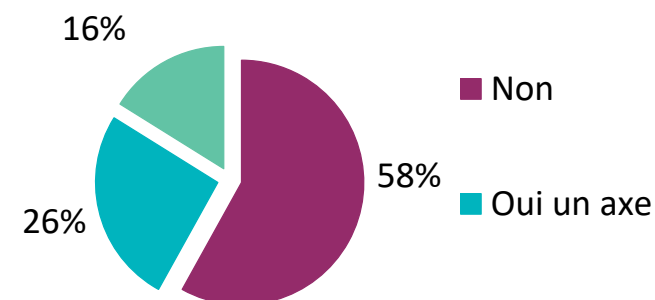
Premiers constats sur les informations fournies (1/2)

- ❑ Les sociétés fournissent une ventilation du chiffre d'affaires au sein de l'information sectorielle (IFRS 8) et/ ou dans une note annexe relative au chiffre d'affaires.
- ❑ Sur notre échantillon de 31 sociétés du CAC 40, **42%** des sociétés ont présenté au moins une catégorie supplémentaire ou une granularité plus fine de ventilation du chiffre d'affaires par rapport à l'information fournie auparavant (sous IFRS 8 et/ou IAS 18/IAS 11).

Pour compléter la ventilation du chiffre d'affaire, les sociétés ont privilégié les catégories suivantes :

- Type de bien ou de service – **37%**
- Situation géographique – **21%**
- Marché ou type de client – **21%**

Information supplémentaire en application d'IFRS 15 (*)



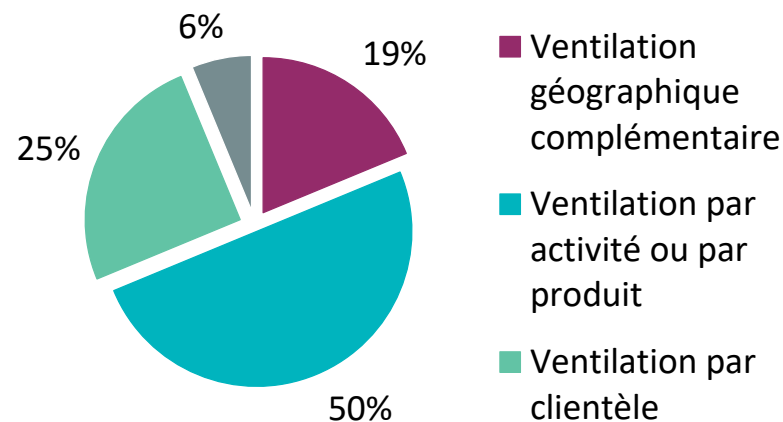
* Echantillon retenu par les services de l'AMF comprend 31 émetteurs du CAC 40

Ventilation du chiffre d'affaires

Premiers constats sur les informations fournies (2/2)

- ❑ Sur notre échantillon de 31 sociétés du CAC 40, **11** présentent des ventilations du chiffre d'affaires complémentaires dans leur communication financière en dehors des comptes :
 - Ventilation géographique plus fine (zones complémentaire, ventilation géographique pour l'une des activités, ...)
 - Ventilation par branches, activités, marchés qui composent un secteur opérationnel
 - Ventilation par clientèle (type des clients, secteurs d'activité des clients, ...)

Nature des informations complémentaires en dehors des états financiers (*)



** Echantillon retenu par les services de l'AMF comprend 31 émetteurs du CAC 40*

Ventilation du chiffre d'affaires

Exemples de pratiques identifiées (1/2)

(en millions d'euros)	31 décembre 2017				
	Pharmacie	Santé Grand Public	Vaccins	Autres	Total Sanofi
Chiffre d'affaires	25 122	4 832	5 101	-	35 055
Autres revenus	287	-	862	-	1 149
Coût des ventes	(6 728)	(1 648)	(2 798)	(271)	(11 445)
Frais de recherche et développement	(4 056)	(123)	(557)	(736)	(5 472)
Frais commerciaux et généraux	(5 750)	(1 605)	(698)	(2 005)	(10 058)
Autres produits et charges d'exploitation	34	94	(107)	(17)	4
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	233	1	1	-	235
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	(117)	(8)	-	-	(125)
Résultat opérationnel des activités	9 025	1 543	1 804	(3 029)	9 343

(en millions d'euros)	2017					
	Total Sanofi	Europe	Dont France	Amérique du Nord	Dont États-Unis	Autres Pays
Chiffre d'affaires	35 055	9 525	2 330	12 460	11 855	13 070
Actifs non courants :						
■ immobilisations corporelles	9 579	5 969	3 180	2 560	2 142	1 050
■ écarts d'acquisition	40 264					
■ autres actifs incorporels	13 080	6 171		5 210		1 699

- Ventilation du chiffre d'affaires présentée au sein des informations sectorielles en 2017 et 2018
- En 2018, le tableau de ventilation du chiffre d'affaires (ci-contre) a été ajouté en complément des informations déjà présentées en 2017

SANOFI, Extraits des états financiers consolidés 2017 et 2018

D.35.1. Résultats sectoriels

Le chiffre d'affaires, pour les exercices 2018 et 2017 est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2018			2017 ^(a)		
	Europe	États-Unis	Autres Pays	Europe	États-Unis	Autres Pays
Pharmacie	7 303	7 897	9 485	24 685	7 485	8 152
Total Diabète & Cardiovasculaire	1 401	2 635	2 047	6 083	1 375	3 530
dont						
Lantus®	684	1 614	1 267	3 565	760	2 542
Toujeo®	290	344	206	840	217	455
Produits de prescription établis	3 330	751	4 762	8 843	3 494	1 269
dont						
Lovenox®	870	38	557	1 465	951	58
Plavix®	147	—	1 293	1 440	150	1
Médecine de spécialités	2 004	4 387	1 878	8 269	1 865	3 203
dont						
Aubagio®	385	1 157	105	1 647	387	1 084
Cerezyme®	270	174	267	711	281	177
Myozyme/Lumizyme®	374	284	182	840	352	262
Jevtana®	158	179	85	422	148	159
Dupixent®	75	660	53	788	2	216
Génériques	568	124	798	1 490	751	150
Santé Grand Public	1 403	1 066	2 191	4 660	1 410	1 133
dont						
Allegra®	17	207	172	396	12	233
Doliprane®	281	—	52	333	277	—
Dulcolax®	99	62	55	216	93	61
Pharmaton®	19	—	71	90	20	—
Gold Bond®	—	207	4	211	—	198
Vaccins	728	2 577	1 813	5 118	630	2 570
dont						
Vaccins Polio/Coqueluche/Hib	296	397	1 056	1 749	300	435
Vaccins contre la grippe	177	1 233	298	1 708	113	1 128
Total chiffre d'affaires	9 434	11 540	13 489	34 463	9 525	11 855

(a) Y compris les impacts de la nouvelle norme IFRS15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires (voir note A.2.1.1.).

Ventilation du chiffre d'affaires

Exemples de pratiques identifiées (2/2)

6. Segmental analysis

Analysis by operating segment

The Group managed its businesses for the year ended 31 December 2018 under the key segments of Meggitt Aircraft Braking Systems, Meggitt Control Systems, Meggitt Polymers & Composites, Meggitt Sensing Systems and the Meggitt Equipment Group. Details of the Group's divisions can be found on pages 30 to 39 of the Strategic report.

Year ended 31 December 2018: Analysis of income statement items

The key performance measure reviewed by the CODM is underlying operating profit. A detailed reconciliation of operating profit to underlying operating profit is provided in note 10.

	Meggitt Aircraft Braking Systems £'m	Meggitt Control Systems £'m	Meggitt Polymers & Composites £'m	Meggitt Sensing Systems £'m	Meggitt Equipment Group £'m	Total £'m
Gross segment revenue	389.1	577.1	391.3	541.0	253.0	2,151.5
Inter-segment revenue	(7.3)	(1.5)	(2.4)	(42.4)	(17.3)	(70.9)
Revenue from external customers	381.8	575.6	388.9	498.6	235.7	2,080.6
At a point in time	349.3	570.7	385.0	489.9	121.6	1,916.5
Over time: Power by the hour/Cost per brake landing	31.9	4.9	-	8.2	-	45.0
Over time: Other	0.6	-	3.9	0.5	114.1	119.1
Revenue from external customers by basis of recognition	381.8	575.6	388.9	498.6	235.7	2,080.6
Civil OE	14.1	145.6	124.2	179.1	1.3	464.3
Civil Aftermarket	275.3	272.7	39.4	72.8	0.3	660.5
Defence	90.9	100.1	209.0	143.2	188.0	731.2
Energy	-	39.7	0.1	51.1	37.5	128.4
Other	1.5	17.5	16.2	52.4	8.6	96.2
Revenue from external customers by end market	381.8	575.6	388.9	498.6	235.7	2,080.6

5. Revenue

The Group's revenue is analysed as follows:

	2018 £'m	2017 Restated £'m
At a point in time	1,916.5	1,875.3
Over time: Power by the hour/Cost per brake landing	45.0	39.1
Over time: Other	119.1	80.0
Revenue	2,080.6	1,994.4

Revenue recognised in the current year relating to performance obligations satisfied or partially satisfied in the prior year was not significant.

Analysis by geography

	2018 £'m	2017 Restated £'m
UK	169.1	192.2
Rest of Europe	392.6	396.0
United States of America	1,220.6	1,133.5
Rest of World	298.3	272.7
Revenue	2,080.6	1,994.4

- Présentation matricielle (plusieurs axes de ventilation) retenue pour faire le lien entre les notes relatives au chiffre d'affaires et aux secteurs opérationnels
- Plusieurs catégories retenues
-

Meggitt (Norvège), Extraits des états financiers consolidés 2018

Informations sur les actifs et passifs de contrat - principes



IFRS 15 requiert de fournir notamment les informations suivantes sur les actifs et passifs de contrat :



Soldes d'ouverture et clôture des actifs et passifs de contrat et une explication sur les principales variations

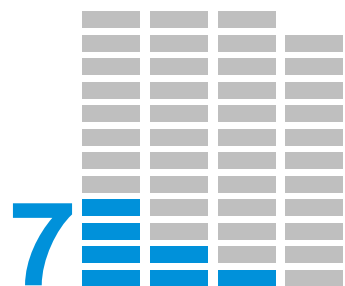


Chiffre d'affaires comptabilisé au cours de la période courante qui était inclus dans le solde d'ouverture des passifs de contrat



Chiffre d'affaires comptabilisé au cours de la période courante lié à des prestations remplies (ou partiellement) au cours de périodes antérieures (exemple : modification du prix de transaction)

Informations sur les actifs et passifs de contrat - benchmark



groupes présentent une **réconciliation entre l'ouverture et la clôture des actifs et passifs de contrat**



groupes présentent le **chiffre d'affaires de la période inclus dans le solde d'ouverture des passifs de contrat**



groupes présentent le **chiffre d'affaires de la période lié à des prestations remplies (ou partiellement) au cours des périodes antérieures**



Soit **32% des groupes qui présentent des actifs et passifs de contrat** directement au bilan ou dans les notes aux états financiers

Informations sur les actifs et passifs de contrat - (exemples 1/4)



Airbus – comptes consolidés 31/12/2018

Significant changes in contract assets and contract liabilities during the period are as follows:

(In € million)	2018	
	Contract assets	Contract liabilities
Revenue recognised that was included in the contract liability balance at 1 January	-	(23,464)
Increases due to cash received, excluding amounts recognised as revenue	-	23,472
Transfers from contract assets recognised at the beginning of the period	(2,740)	-
Increase as a result of changes in the measure of progress	3,074	-

Source : Financial Statements 2018

Informations sur les actifs et passifs de contrat - (exemples 2/4)



Safran – comptes consolidés 31/12/2018

Les variations des postes d'actifs sur contrat s'expliquent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2017 *	1 366
Changement de méthode IFRS 9	(1)
Reclassement des actifs de contrat en créances clients	(486)
Variation liée à l'avancement du chiffre d'affaires	559
Autres changements	79
Regroupements d'entreprises	31
Dépréciations	(7)
Écart de change	3
AU 31.12.2018	1 544

(*) Les données publiées au titre de l'exercice 2017 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (cf. note 3.a.2 - Impact au 31 décembre 2017) mais n'ont pas été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective limitée de la norme IFRS 9- Instruments financiers (cf. note 3.b - Application de la norme IFRS 9).

Source : Document de référence 2018 intégrant le rapport financier annuel

Informations sur les actifs et passifs de contrat - (exemples 3/4)



Safran – comptes consolidés 31/12/2018

Les variations des postes de passifs sur contrat s'expliquent de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2017 *	9 090
Augmentation au titre des montants reçus nette du chiffre d'affaires comptabilisé sur la période	3 388
Chiffre d'affaires comptabilisé sur la période inclus dans l'ouverture	(2 545)
Autres changements	33
Regroupements d'entreprises	465
Écart de change	22
AU 31.12.2018	10 453

() Les données publiées au titre de l'exercice 2017 ont été retraitées de l'impact lié au changement de méthode relatif à l'application rétrospective de la norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (cf. note 3.a.2 – Impact au 31 décembre 2017).*

Source : Document de référence 2018 intégrant le rapport financier annuel

Informations sur les actifs et passifs de contrat - (exemples 4/4)



Dassault Systèmes – comptes consolidés 31/12/2018

Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé en 2018 au titre des obligations de prestation remplies (ou remplies partiellement) au cours des périodes antérieures s'élève à 7,6 millions d'euros, principalement en raison de modifications du prix de transaction liées à des composantes variables et à la levée des incertitudes sur la recouvrabilité.

Source : Document de référence 2018

Technip FMC – comptes consolidés 31/12/2018

In addition, net revenue recognised for the year ended December 31, 2018 from our performance obligations satisfied in previous periods has favorable impact of \$21.8 million. This primarily relates to the changes in the estimate of the stage of completion that impacted revenue.

Source : U.K. Annual Report and IFRS Financial Statements for the year ended December 31, 2018

Informations sur le carnet de commandes - principes



La notion de « carnet de commandes » peut, dans certains cas, être différente de ce qui était présenté avant :



Potentielles **différences** avec les prises de commandes



Exemptions (e.g. contrats inférieurs à 1 an)



Non prise en compte des commandes non fermes (e.g. volumes indicatifs dans un contrat cadre)



Non prise en compte des options même si hautement probables (e.g. futurs ordres de fabrication)



Non prise en compte des rémunérations variables si non hautement probables

Informations sur le carnet de commandes (exemple)

Eiffage – comptes consolidés 31/12/2018

Par ailleurs, l'information relative au carnet de commandes est dorénavant présentée dans les notes aux comptes consolidés; par rapport aux informations extra-comptables publiées auparavant, le carnet de commandes évolue :

- pour la promotion immobilière, il est majoré d'un montant de 0,7 milliard d'euros au titre de 2017 correspondant aux actes notariés, non pris en compte jusqu'ici;
- pour les concessions, il est majoré d'un montant de 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2017 correspondant aux prestations d'exploitation et de maintenance obtenues dans le cadre de contrats pluriannuels de partenariats public-privé, y compris le gros entretien et les réparations sur la durée totale des contrats, non prises en compte jusqu'ici;
- pour les travaux, il est minoré de 0,8 milliard d'euros au titre de 2017 pour retraiter notamment :
 - les marchés à bons de commande non valorisés qui faisaient jusqu'ici l'objet d'une estimation raisonnable;
 - les tranches conditionnelles sur marchés signés, prises en compte jusqu'ici lorsque leur réalisation était hautement probable;
 - la part non affermie de marchés de conception-construction, prise en compte jusqu'ici lorsque sa réalisation était hautement probable.

14. Carnet de commandes

Engagements donnés

Principes comptables

Le carnet de commandes est la somme des obligations de performance restant à exécuter à la date de clôture: les deux parties se sont engagées sans possibilité de se dédire, créant ainsi des droits et obligations exécutoires de chacun.

Concernant le métier de la promotion immobilière, il correspond au chiffre d'affaires des actes notariés signés restant à comptabiliser selon l'avancement de la construction.

Pour le secteur des concessions, il correspond aux prestations d'exploitation et de maintenance obtenues dans le cadre de contrats pluriannuels de partenariats public-privé, y compris le gros entretien et les réparations sur la durée totale des contrats.

En milliards d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Construction	4,4	4,3
Infrastructures	6,3	4,9
Énergie Systèmes	3,2	2,9
Total Travaux	13,9	12,1
Immobilier	0,6	0,7
Concessions	1,1	1,1

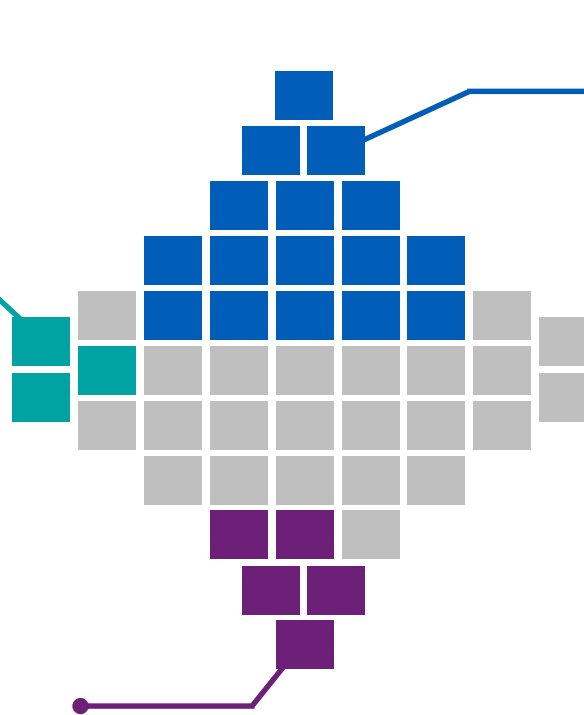
Source : extrait des états financiers consolidés 2018

Informations sur le carnet de commandes (benchmark)



3 groupes **précisent qu'ils sont exemptés** de présenter un carnet de commandes

5 groupes utilisent **un autre indicateur** dans le reste de la communication financière



16 groupes **présentent un carnet de commandes** dans leurs comptes au 31/12/2018

— dont —



13 donnent des informations sur le calendrier de retournement du carnet de commandes



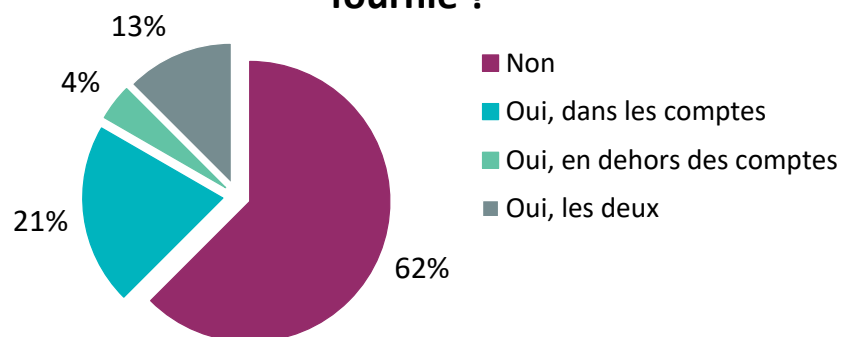
5 indiquent utiliser des exemptions

 Peu d'information sur les autres hypothèses retenues pour établir le carnet de commandes

Informations fournies sur le carnet de commandes*

Premiers constats sur les informations fournies (1/2)

Une information relative au carnet de commandes au sens d'IFRS 15 est-elle fournie ?



* Echantillon retenu par les services de l'AMF comprend 24 émetteurs du CAC 40 (les sociétés exclues de l'échantillon sont les institutions financières, les sociétés foncières et les sociétés de distribution)

- Les sociétés ayant fourni une information sur le carnet de commandes font partie des secteurs suivants :
 - Aerospace & Defense
 - Construction & Material
 - Electronic & Electrical equipment
 - Telecommunications
 - Gas, Water & Multiutilities
 - Software & Computer Services

- Parmi les sociétés n'ayant pas fourni d'information dans les états financiers,
 - **25%** évoquent les exemptions prévues par la norme (durée inférieure à 12 mois et droit à facturer).
 - **13%** des sociétés sont potentiellement concernées au regard de la description des services rendus aux clients.

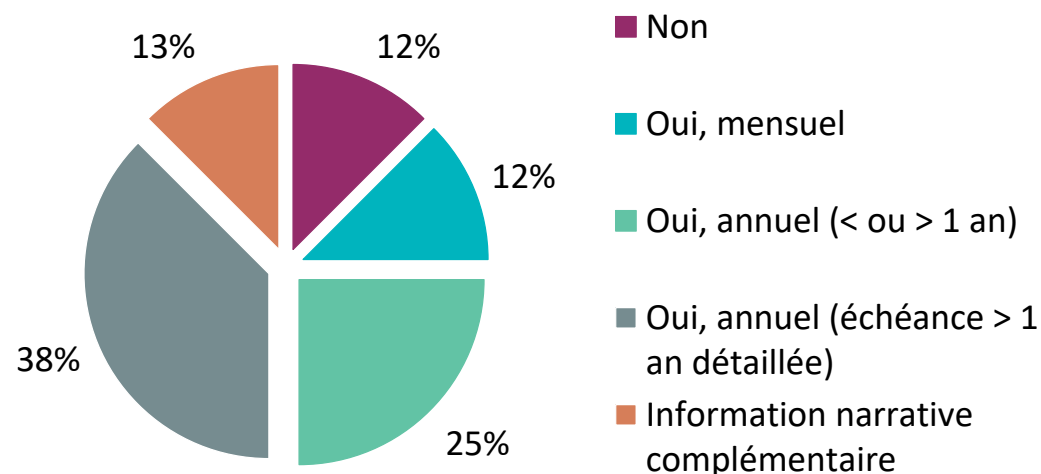
*Carnet de commandes = les prix de transaction affectés aux obligations de prestation restant à remplir

Informations fournies sur le carnet de commandes*

Premiers constats sur les informations fournies (2/2)

- Aucune société n'a présenté une information relative au carnet de commandes différente dans leurs comptes et dans leur communication financière
- 88% des sociétés ayant présenté un carnet de commandes ont également fourni des explications spécifiques sur les chiffres présentés
- 88% des sociétés ayant présenté un carnet de commandes dans les états financiers ont également fourni un échéancier

Un échéancier est-il ventilé pour présenter le montant total ?



*Carnet de commandes = les prix de transaction affectés aux obligations de prestation restant à remplir

Informations fournies sur le carnet de commandes

Exemple de pratiques identifiées

11.4 Carnet de commandes

Le carnet de commandes du Groupe au 31 décembre 2018 s'établit à 34 852 millions d'euros.

	31/12/2017 retraité	Flux 2018			31/12/2018	
		Écarts de conversion	Changements de périmètre	Augmentation		Réduction
Activités de construction	31 470	(484)	1 338	30 001	(29 179)	33 146
dont Bouygues Construction	21 177	(410)	500 ^a	13 550	(12 634)	22 183
dont Bouygues Immobilier	2 709			2 393	(2 624)	2 478
dont Colas	7 584	(74)	838	14 058	(13 921)	8 485
TF1	50			56	(50)	56
Bouygues Telecom	1 482			1 763	(1 414)	1 831
Retraitements inter-activités	(241)		(12)	(20)	92	(181)
TOTAL CARNET DE COMMANDES	32 761	(484)	1 326	31 800	(30 551)	34 852
dont maturité inférieure à 1 an	17 212					18 575
dont maturité comprise entre 1 et 5 ans	13 160					12 239
dont maturité supérieure à 5 ans	2 389					4 038

(a) comprend des entrées de périmètre de 780 millions d'euros pour Alpiq Engineering Services et 210 millions d'euros pour AW Edwards et la sortie de périmètre d'Axione de 490 millions d'euros.

Chez Bouygues Construction et Colas, le carnet de commandes représente le volume d'activité traitée restant à réaliser pour les opérations ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme, c'est-à-dire dont le contrat a été signé et est entré en vigueur (après l'obtention de l'ordre de service et la levée des conditions suspensives).

Chez Bouygues Immobilier, il est composé du chiffre d'affaires des ventes notariées restant à réaliser et du montant du chiffre d'affaires total des réservations signées restant à notarié.

En application de la norme IFRS 11, Bouygues Immobilier exclut de son carnet de commandes le chiffre d'affaires des réservations réalisées à travers des

coentreprises mises en équivalence (société en co-promotion en cas de contrôle conjoint).

Le carnet de commandes de TF1 représente le volume d'activité restant à réaliser pour les productions ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme, c'est-à-dire dont le contrat a été signé et est entré en vigueur.

Le carnet de commandes de Bouygues Telecom représente principalement le chiffre d'affaires sur les abonnements facturables aux clients jusqu'au terme de leurs engagements contractuels.

- Informations qualitatives fournies
- Différentes échéances présentées
- Montant du carnet de commande est ventilé selon les principales activités du groupe
- Variations entre deux exercices présentées en mentionnant les impacts non liés à l'activité

BOUYGUES, extrait des états financiers consolidés 2018

Impact limité sur les indicateurs de performance

• **Valeo** a supprimé son sous-total correspondant à la **marge brute** au sein du compte de résultat
 • **Publicis** présente une rubrique « **revenu net de frais** » au sein de son compte de résultat
 • **Vivendi** utilise le « **revenu net** » dans sa communication hors états financiers au titre de sa filiale Havas

Résulte de l'impact lié aux refacturations de frais
 ↑ Chiffre d'affaires
 ↑ Charges

• **Atos** communique sur l'augmentation de ses ratios de **décal de paiement fournisseurs et règlement clients** notamment en raison de l'impact du passage de principal à agent avec IFRS 15

Impact sur le décal de paiement fournisseurs		Impact sur le décal de règlement clients	
 Baisse des coûts car reconnus sur une base nette	 Hausse du décal de paiement fournisseurs	 Baisse du chiffre d'affaires car reconnu sur une base nette	 Hausse du décal de règlement clients

• **Orange** a modifié son indicateur de chiffre d'affaires **ARPU** (Average Revenue Per User) pour passer à l'**ARPO** (Average Revenue Per Offer)



IFRS 15 - Retours d'expérience

Introduction

Principaux impacts du passage à IFRS 15

Présentation et notes annexes



Actualité IFRS 15

Autres sujets

Projet d'amendement d'IAS 37 : contrats onéreux

Comment provisionner les pertes à terminaison avec IFRS 15 ?



Selon les dispositions sur les contrats onéreux d'IAS 37
Coûts inévitables

**Coûts inévitables :
quels coûts inclure ?**



ED de
déc.
2018

Proposition de l'IASB

Coûts incrémentaux 

Coûts directement liés au contrat 

Coûts complets 

Même liste de coûts que celle figurant au § 97 d'IFRS 15 relatif aux coûts de réalisation des contrats

Actualité IFRIS IC

Principaux sujets discutés depuis avril 2018



Coûts de réalisation d'un contrat



Coûts d'emprunt encourus dans le cadre de la construction d'un bien dont la vente est comptabilisée à l'avancement



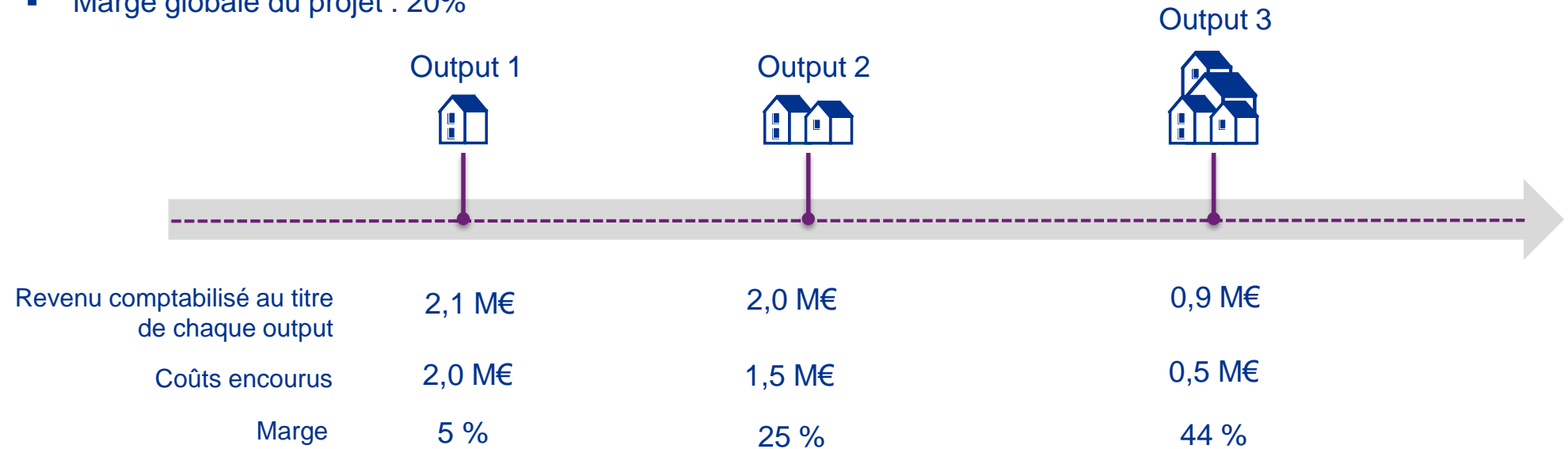
Identification des prestations distinctes – Commission d'admission



Droit d'accès au software du fournisseur logé dans le Cloud (SaaS) – Comptabilisation par l'acheteur

Coûts de réalisation d'un contrat

- Une entreprise construit un immeuble sur le terrain d'un client dont le revenu est comptabilisé à l'avancement
- L'avancement est mesuré par les outputs
- Marge globale du projet : 20%



Une partie des coûts encourus pour réaliser l'output 1 peuvent-ils être capitalisés en tant que coûts de réalisation du contrat ?

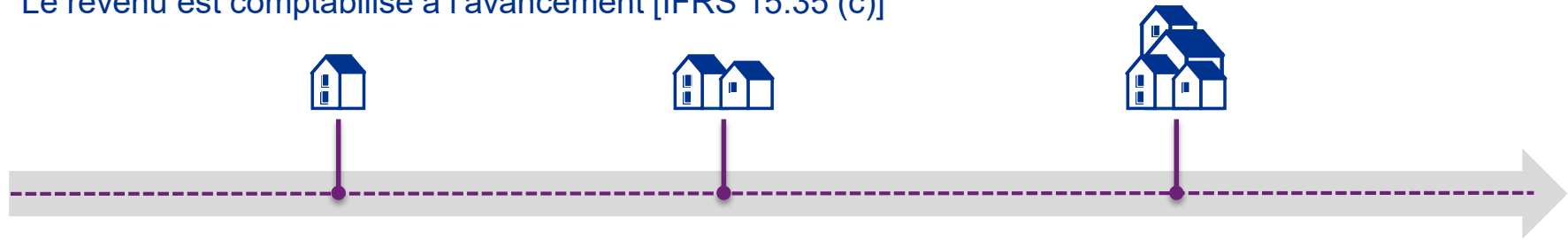
**Position
(projet) de
l'IFRS IC**

Non car les coûts portent sur des travaux déjà réalisés (l'output 1) dont le contrôle a été transféré au client

Coûts d'emprunt dans un contrat à l'avancement

Une entreprise emprunte pour financer une construction qui sera vendue par unité :

- Une partie des unités est vendue avant le démarrage de la construction
- Le reste sera vendu en cours de construction
- Le revenu est comptabilisé à l'avancement [IFRS 15.35 (c)]



Comptabilisation d'une créance ou d'un actif de contrat pour les unités déjà cédées

Comptabilisation en stock pour les unités non encore vendues



Ces actifs sont-ils des actifs qualifiés au sens d'IAS 23 ?

Position de l'IFRS IC

Non car :

- Créance : actif financier explicitement exclu par IAS 23
- Actif de contrat : actif ne demandant pas une longue période de préparation
- Stock : cessible ici en l'état à tout moment

Commission d'admission

Un opérateur de marché perçoit deux types de commissions :

- Une commission initiale en contrepartie des activités nécessaires pour valider l'admission (due diligence, revue des documents du futur émetteur,...)
- Une commission annuelle pour le service de cotation



La commission d'admission rémunère-t-elle une prestation distincte du service de cotation ultérieur ?

Position de l'IFRS IC

Non car :

- L'IFRS IC n'identifie qu'une seule promesse : le service de cotation
- Les activités nécessaires à l'admission ne transfèrent pas un service distinct différent de celui qui sera rendu ultérieurement

Discussions entre régulateurs

❑ Composante financière

- Critères du paragraphe 62

❑ Droit exécutoire à paiement

- En cas de clause contractuelle nécessitant des remboursements au client

❑ Allocation du prix

- Comment allouer le prix et les discounts lorsque le contrat contient plusieurs obligations de performance et que la société est principal pour certaines et agent pour d'autres ?

❑ Saisine de l'IFRS IC

- Comptabilisation d'une compensation forfaitaire reçue en vertu de la loi

❑ Désagrégation du chiffre d'affaires

- Lien avec l'information fournie au titre de l'information sectorielle

❑ Autres cas spécifiques (secteurs ou contrats)



IFRS 15 - Retours d'expérience

Introduction

Principaux impacts du passage à IFRS 15

Présentation et notes annexes

Actualité IFRS 15



Autres sujets

Sujets divers

- ❑ Différentes pratiques (analyses normatives et/ou traitements comptables retenus) peuvent exister dans le même secteur. A titre d'exemple :
 - *Biotech (identification des obligations de prestation, allocation du prix de transaction, ...)*
 - *Audiovisuel (identification des clients au sens de la norme IFRS 15 dans les contrats spécifiques)*
 - *Telecoms (détermination des prix spécifiques de vente pour les services rendus,...)*
 - *.....*

- ❑ Poursuite de la prise de connaissance par les services de l'AMF (revues ciblées prévues, échanges sur les sujets spécifiques avec les émetteurs et les CAC, ...)

- ❑ Echanges au niveau européen pour s'assurer de l'homogénéité des pratiques sur les sujets comparables (en prenant en compte les spécificités contractuelles qui peuvent exister)

IFRS 9 - Retours d'expérience

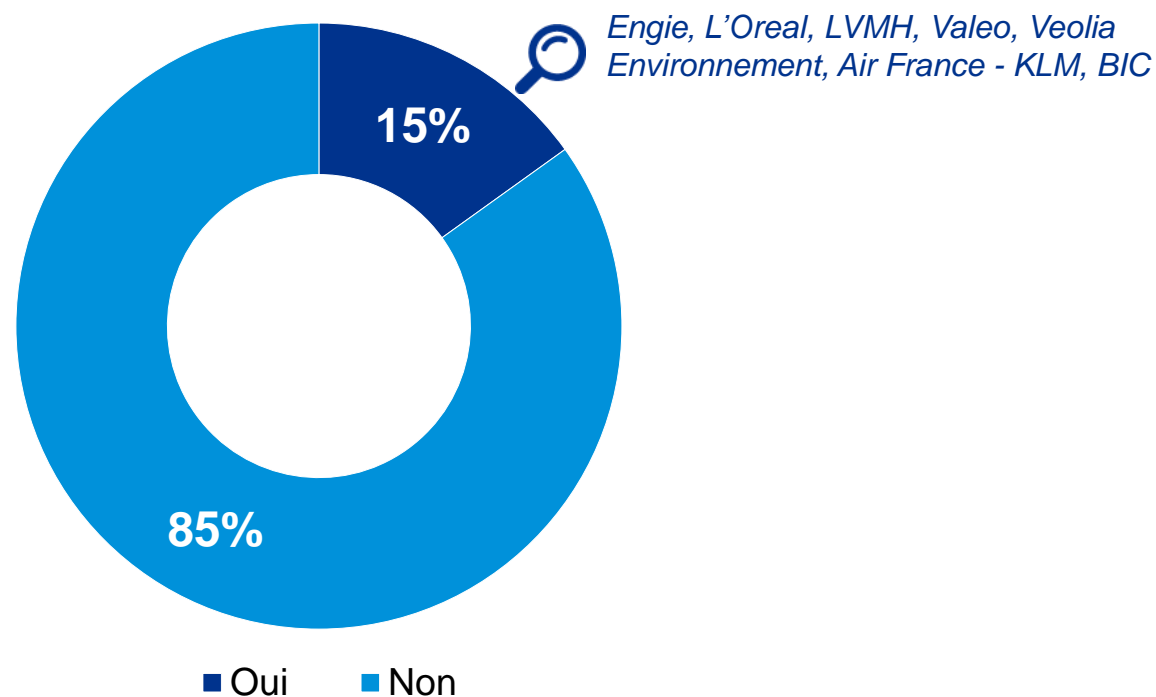


Principaux impacts du passage à IFRS 9

Actualité IFRS 9

Modalités d'application d'IFRS 9

Retraitement des comptes comparatifs ? (*)



 La grande majorité des groupes n'a pas présenté de comptes comparatifs (conformément à l'option offerte par la norme IFRS 9)

(*) Panel de 53 sociétés détaillé en annexe

Principaux impacts du passage à IFRS 9

- ▶ **Phase 1 – Classement & Evaluation**
- ▶ Phase 2 – Dépréciation
- ▶ Phase 3 – Comptabilité de couverture

Classement et évaluation des actifs financiers

Impact à la date de transition sur le classement et l'évaluation des actifs financiers de dettes ?

La phase 1 a eu des **impacts très limités** pour la quasi-majorité des sociétés pour le classement et l'évaluation des **actifs financiers de dettes** (créances, prêts, obligations détenues, etc..)

Les **créances commerciales restant au bilan** sont quasi toutes classées au « **coût amorti** » (application du business model de collecte)

L'ensemble des **OPCVM** et assimilés ont été reclassés en **JV par résultat**

Impact significatif pour EDF lors du reclassement des OPC classés en AFS sous IAS 39 à JV to PL en IFRS 9 : le reclassement d'OCI à Autres réserves représente 3% des capitaux propres soit 1,2 Mds €

Traitement des titres actions

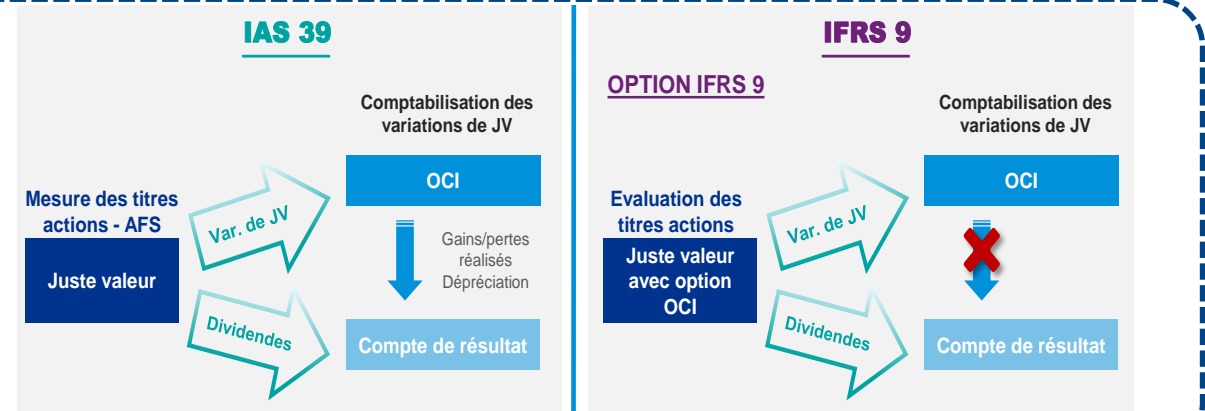
Impacts à la transition

Rappel de la norme

IFRS 9 : classement par défaut en *JV par P&L*

Option par OCI pour les titres de capitaux propres autres que trading :

- Choix irrévocable lors de la 1^{ère} comptabilisation
- Dividendes comptabilisés au P&L
- **Pas de recyclage des OCI en P&L en cas de cession / dépréciation**



Quel que soit le classement choisi en IFRS 9 pour les actions classées en **Titres Disponibles à la Vente (AFS) sous IAS 39**, les gains (pertes) latents cumulés dans la réserve OCI AFS sous IAS 39 **ne sont plus recyclables en résultat** lors de la cession des titres après la date de transition...



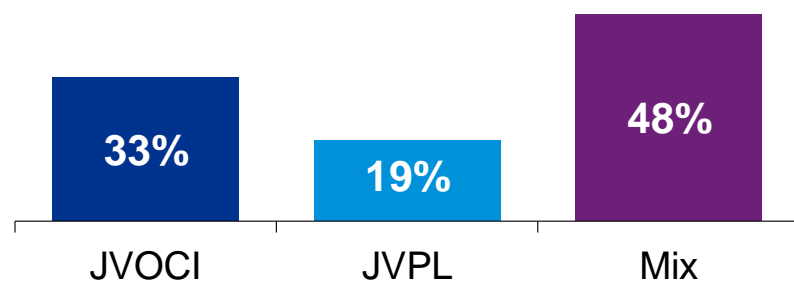
1 groupe a été particulièrement impacté : Vivendi (6,5% des capitaux propres)

Classement et évaluation des actifs financiers

Traitement des titres de participation

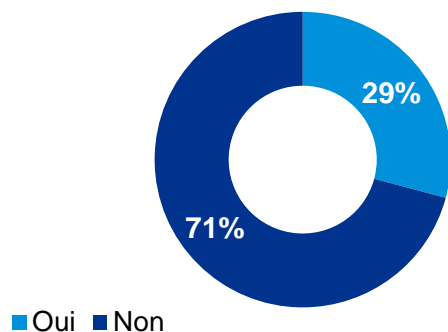
94 % du panel disposent de titres de participation non consolidés

Classement retenu par le panel



En 2018, la moitié des entreprises a utilisé simultanément les deux classements possibles pour leurs titres de participation (JV to PL et JV to OCI)

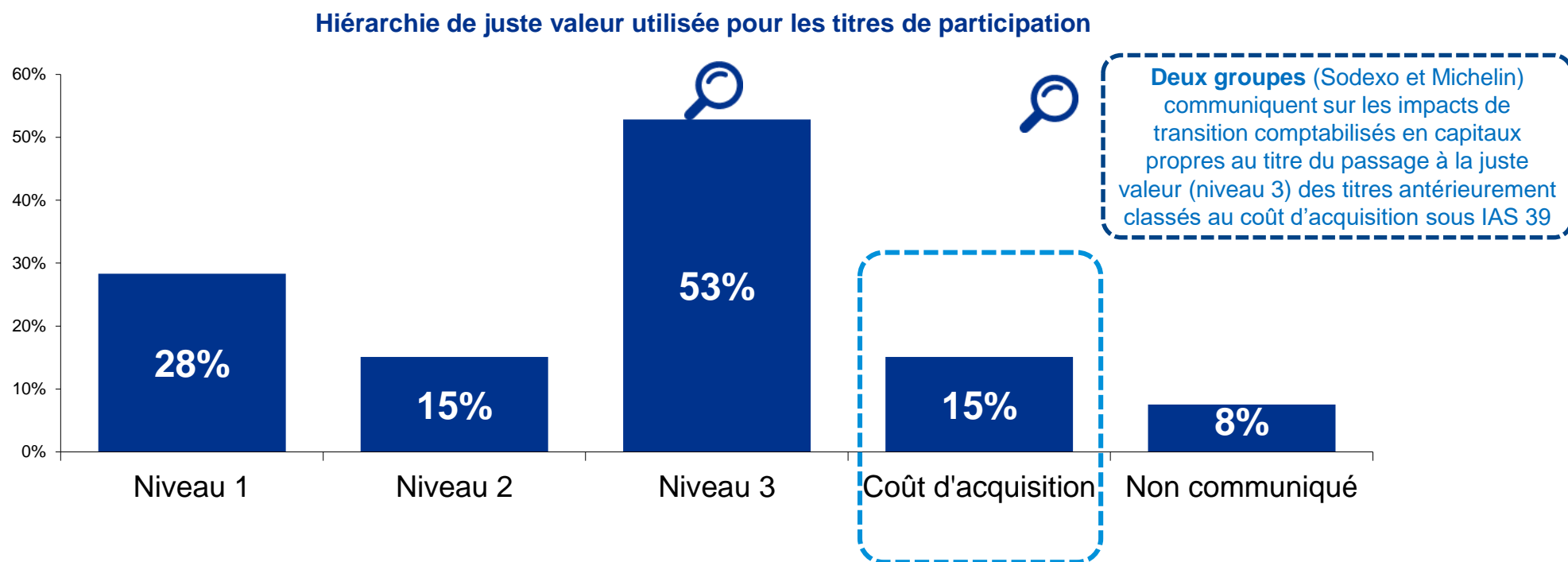
Justification du choix de classement



Seulement 29% des entreprises du panel disposant de titres de participation non consolidés ont justifié leur choix de classification (JV to OCI vs JV to PL)

Classement et évaluation des actifs financiers

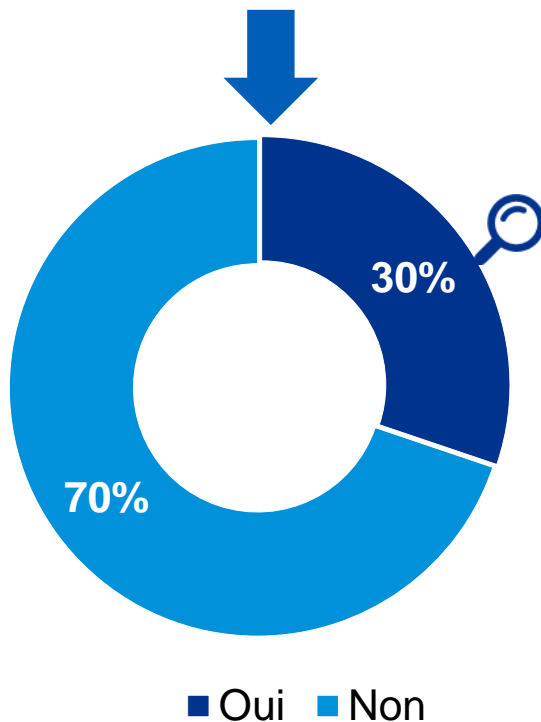
Evaluation des titres de participation à la juste valeur : hiérarchie de juste valeur



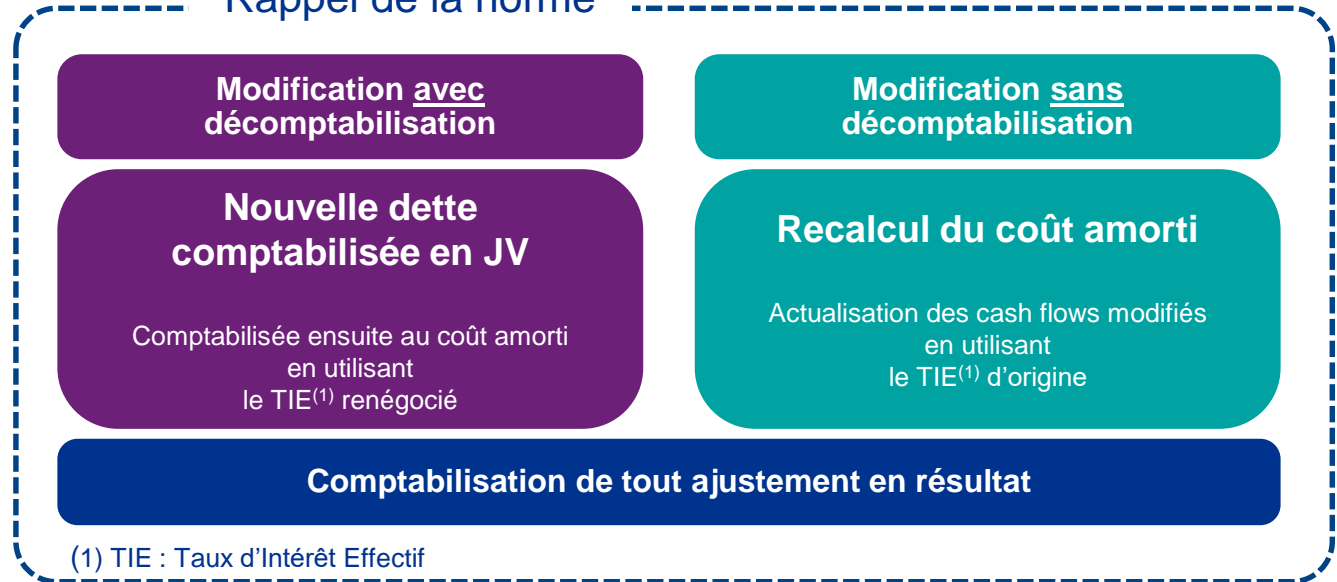
La majorité des titres de participation non cotés sont classés en niveau 3 de JV. Certains continuent à présenter au coût d'acquisition malgré la disparition de la *Fair Value Exemption* d'IAS 39 (évaluation au coût)

Modification de dettes n'ayant pas entraîné de décomptabilisation

Présence d'informations sur les modifications de dettes ne conduisant pas à la décomptabilisation du passif sur leurs renégociations antérieures à 2018 ?



Rappel de la norme



Sur les **30 % d'entreprises** communiquant sur les modifications de dettes antérieures à 2018, **7 fournissent des impacts rétrospectifs chiffrés**

Groupes	Impact en % des capitaux propres
<i>Edenred</i>	1,25%
<i>Valeo</i>	0,24%
<i>Carrefour</i>	0,14%
<i>EDF</i>	0,07%
<i>Veolia</i>	0,06%
<i>Saint-Gobain</i>	-0,02%
<i>Accor</i>	-0,17%

Principaux impacts du passage à IFRS 9

- ▶ Phase 1 – Classement & Evaluation
- ▶ **Phase 2 – Dépréciation**
- ▶ Phase 3 – Comptabilité de couverture

Dépréciation des actifs financiers (Phase 2)

Toutes les entreprises du panel sont concernées par l'application de la phase 2

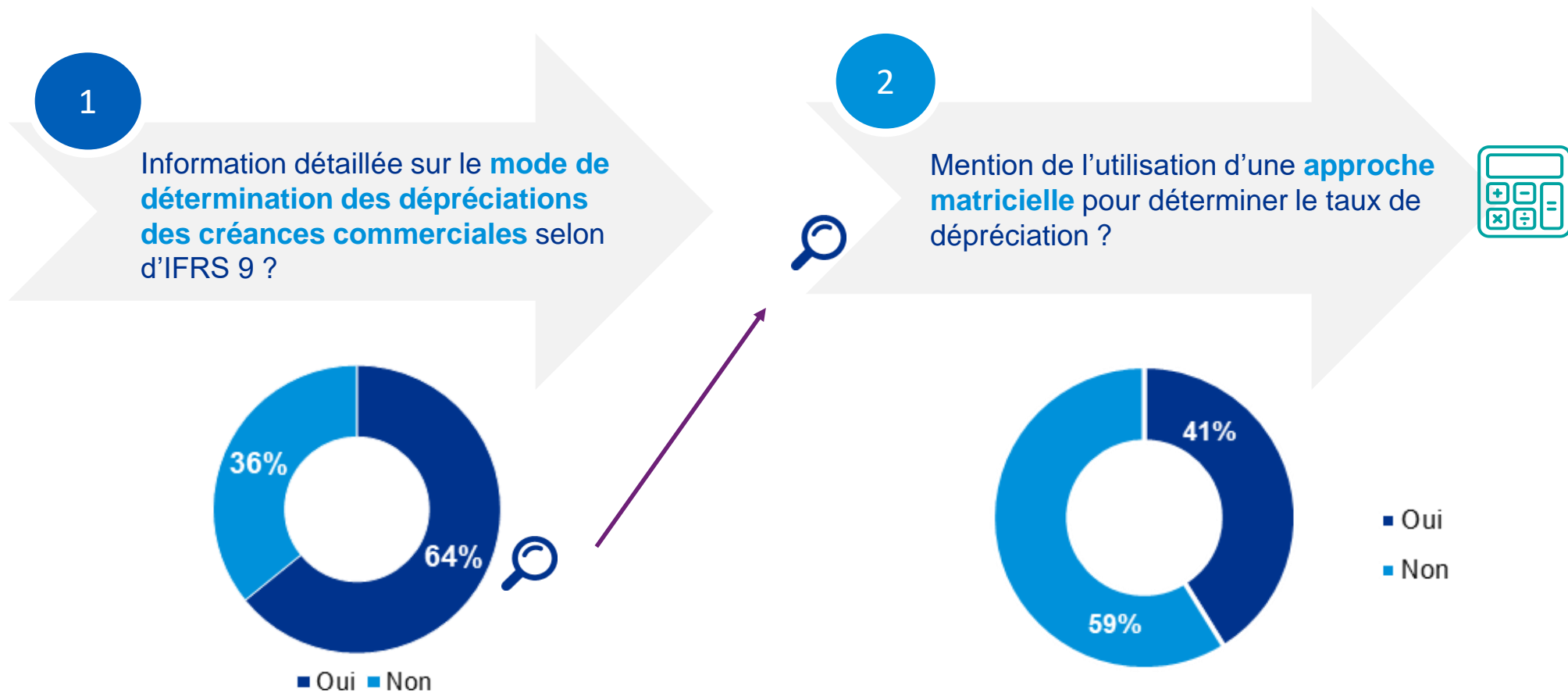
43% des sociétés du panel présentent des impacts en capitaux propres à la date de transition sur l'application des pertes anticipées selon IFRS 9

Impact IFRS 9 dans les capitaux propres d'ouverture	% du panel	Nature des actifs financiers impactés par IFRS 9	
		Créances commerciales	Autres actifs (crédits des activités bancaires, créances MLT, actifs de contrat)
2% à 2,50%	4%	<i>Edenred , Carrefour</i>	<i>Carrefour</i>
1% à 1,99%	1%	<i>Bureau Veritas</i>	
0,50% à 0,99%	1%	<i>Suez</i>	
0,10% à 0,49%	13%	<i>Lagardère, Engie, Thales, Veolia, Renault, Bic, Saint Gobain,</i>	<i>Engie, Veolia</i>
< 0,099%	24%	<i>Airbus, Orange, Ingenico, Solvay, Michelin, Technip, Nestlé, Sanofi Safran, Valeo</i>	<i>Airbus , Orange , Safran, Vinci, Technip</i>

Les 57% restants précisent que la nouvelle méthode de dépréciation IFRS 9 n'a pas eu d'impact significatif sur leurs capitaux propres

Dépréciation des actifs financiers (Phase 2)

Informations sur les méthodes de dépréciation



64% des entreprises du panel détaillent la méthode utilisée pour calculer les dépréciations sur leurs créances commerciales parmi lesquelles 41% mentionnent l'utilisation d'une approche matricielle

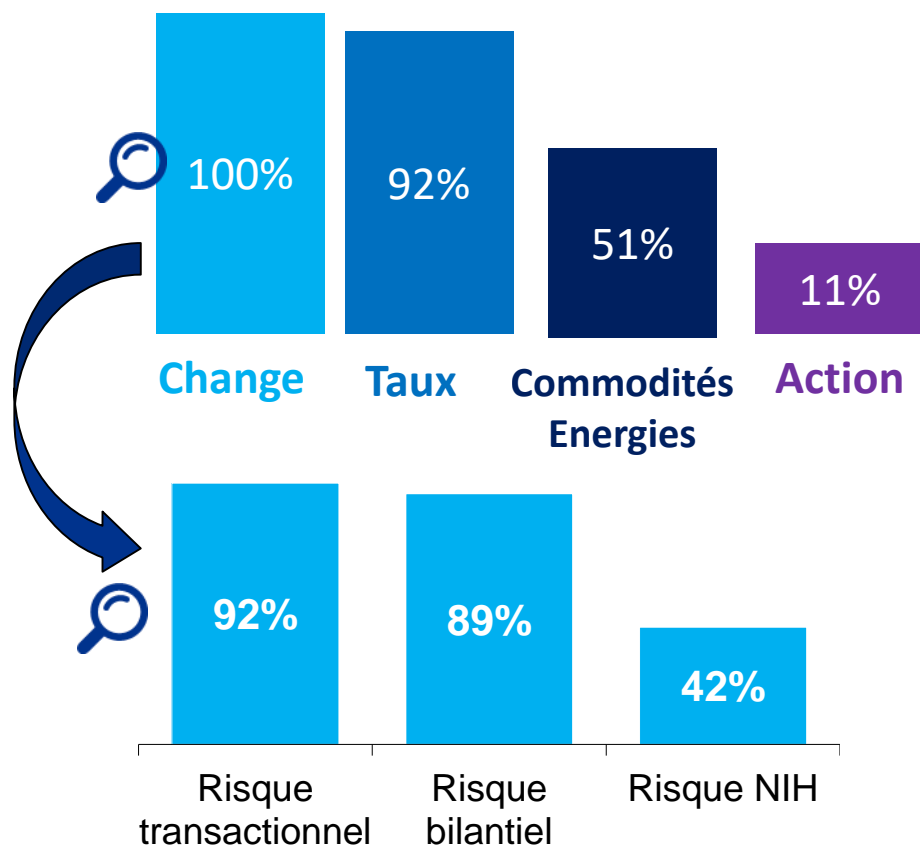


Principaux impacts du passage à IFRS 9

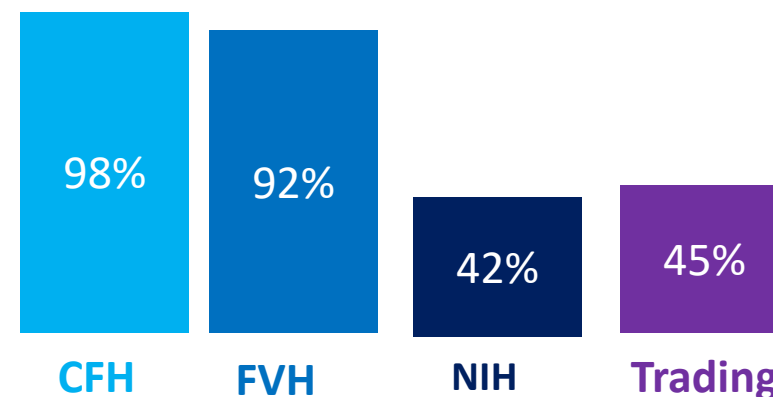
- ▶ Phase 1 – Classement & Evaluation
- ▶ Phase 2 – Dépréciation
- ▶ **Phase 3 – Comptabilité de couverture**

Comptabilité de couverture - Enjeux pour le panel

Nature des risques couverts en 2018



Utilisation par le panel des qualifications comptables pour les dérivés (et instruments non dérivés de couverture)

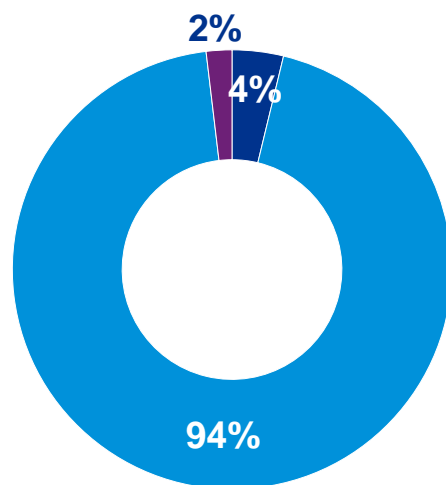


La quasi-totalité du panel utilise la comptabilité de couverture IFRS 9

Comptabilité de couverture

Modalité d'application de la phase 3 et impacts à la date de transition

Option de **conserver** la comptabilité de couverture d'IAS 39 ?



■ Oui ■ Non ■ Non précisé

La phase 3 a eu des **impacts très limités** pour la quasi-majorité des sociétés

Toutes les qualifications IAS 39 à la date de transition étaient éligibles en IFRS 9

- ▶ Seuls deux groupes de l'échantillon ont pris l'option en 2018 de ne pas appliquer la phase 3 d'IFRS 9 sur la comptabilité de couverture et de poursuivre avec IAS 39
- ▶ La totalité des entreprises de l'échantillon possédant des filiales bancaires a appliqué la phase 3 d'IFRS 9

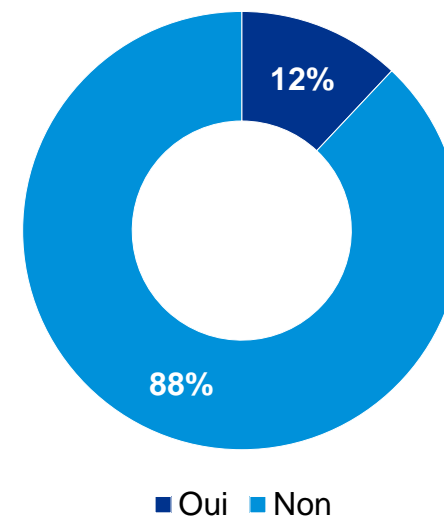
Comptabilité de couverture

Coûts de couverture (1/2)

L'application de la phase 3 est **prospective**, **sauf** pour le traitement des **coûts de couverture** dont le traitement **rétrospectif** est :

- **obligatoire** pour la valeur temps (VT) des options
- **optionnel** pour le report/déport (R/D) des contrats à terme et le Basis Spread (BS) pour les swaps de devises

Retraitement des comptes comparatifs des impacts du coût de couverture ?

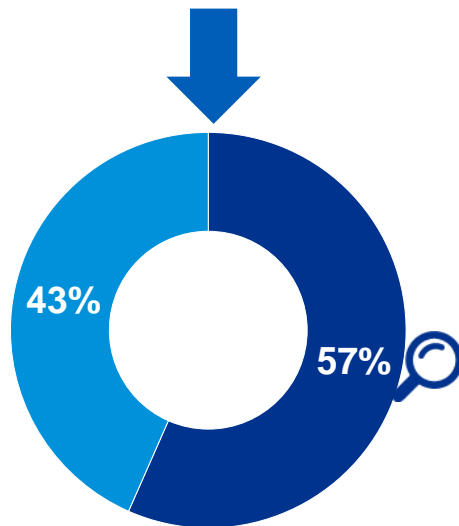


Les retraitements rétrospectifs des coûts de couverture n'ont pas eu d'impact sur le total des capitaux propres. Le reclassement de la VT (réserves consolidées vers OCI) le plus important du panel provient d'Airbus (1,6% de ses capitaux propres)

Comptabilité de couverture

Coûts de couverture (2/2)

Utilisation en 2018 de la comptabilité du coût de couverture (CdC) ?



■ Oui ■ Non

Seulement 30% (sur les 57%) communiquent sur la ligne du P&L sur laquelle est reclassé le coût de couverture

Rappel de la norme

Portion d'un instrument de couverture exclue de la relation de couverture et considérée comme un 'coût de couverture'

ÉLÉMENTS EXCLUS

★ Valeur temps d'une option achetée

◆ Composante report/deport d'un contrat à terme

◆ Basis spread de change d'un instrument financier

★ Traitement obligatoire

◆ Traitement optionnel (traitement par défaut en JV par P&L)

COMPTABILISATION

Variation de juste valeur



« Recyclage » des montants d'OCI selon la nature de l'élément couvert

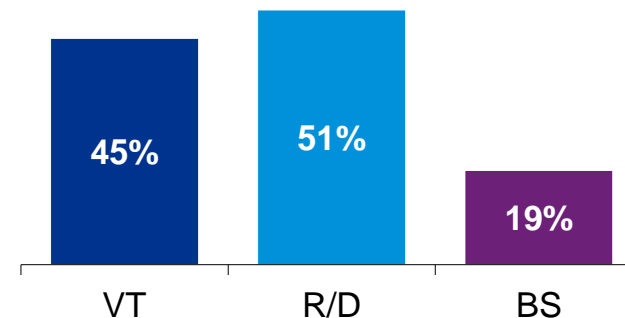


Montant transféré dans le coût d'entrée de l'actif/passif non financier

ou







Amortissement en P&L sur la durée de la couverture

Les éléments exclus par les 57% utilisant le CdC



Comptabilité de couverture

Utilisation par le panel en 2018 des principaux changements offerts par IFRS 9 ?

Éléments et risques couverts	Composantes de risque d'éléments non financiers		<i>Air France - KLM, ArcelorMittal, Groupe PSA, Nestlé...</i>
	Expositions agrégées		Utilisé pour les adossements de couvertures notamment sur la dette financière
	Couverture d'une partie du montant nominal d'un élément par « Strate »		Utilisé principalement dans les couvertures de CFH de transactions futures / peu documenté sur les couvertures de FVH
	Couverture d'une position nette pour le risque de change en CFH		Non utilisé - Difficile et complexe à mettre en œuvre
	Composante inflation non spécifiée contractuellement		Non utilisé
Comptabilité de couverture	Ratio de couverture : le rééquilibrage de la relation de couverture peut être requis sans entraîner l'arrêt de la couverture		Le rééquilibrage n'a pas été utilisé en 2018 par le panel Seules 25% des entreprises du panel communiquent sur un ratio de couverture. Il est pour les 25% de 1/1



IFRS 9 - Retours d'expérience

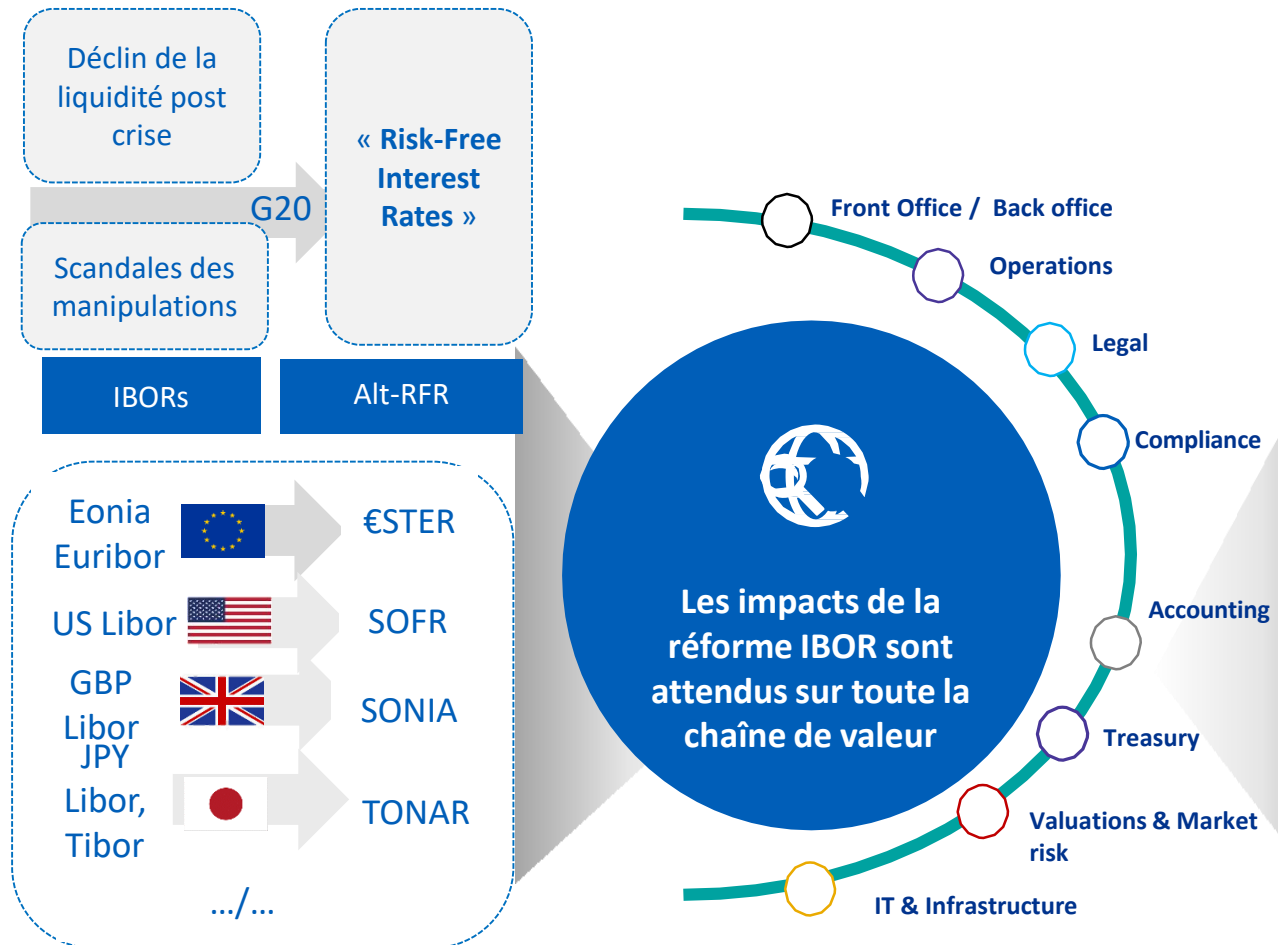
Principaux impacts du passage à IFRS 9



Actualité IFRS 9

Interest Rate Benchmark Reform

Les enjeux comptables

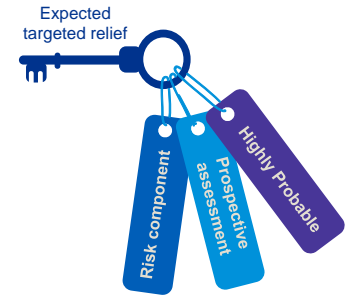


Implications potentielles sur la base des normes actuellement applicables (IFRS)	Projet d'amendement IFRS 9 sur la réforme IBOR prévu en deux phases	
	Phase I ED 05/2019	Phase II Futur ED
Hedge Accounting		
Loan and debt modifications		
Valuation of instruments at fair value		
Classification		
Disclosures		
Other topics		

Les taux de référence IBORs jouent un rôle très important dans les marchés financiers. En 2017, près de 350 trillions de dollars de produits financiers (prêts, dérivés, etc...) étaient directement liés aux indices IBORs

Sujet de pré-implémentation
Sujet de transition (replacement issues)

Exposé-sondage - Interest Rate Benchmark Reform



Phase 1 - « Pre-replacements issues » - Exposé Sondage de mai 2019

Scope de l'ED : Traite uniquement la période avant le remplacement des taux IBORs avec un focus sur la comptabilité de couverture. L'ED propose :

- ▶ d'amender la comptabilité de couverture (IFRS 9 et IAS 39) afin d'éviter tout arrêt ou inéligibilité d'une couverture en raison des incertitudes rencontrées avant le remplacement des taux benchmark IBORs
- ▶ des aménagements à IAS 39 et IFRS 9 sur le respect des 3 critères d'applicabilité de la couverture suivants :

I. **Démonstration du caractère hautement probable des transactions futures**



Prendre l'hypothèse que les conditions existantes basées sur IBOR resteront inchangées



Ignorer les incertitudes liées à la réforme IBOR qui pourraient modifier les flux de trésorerie couverts

II. **Démonstration de l'efficacité prospective de la couverture**



Prendre l'hypothèse que les IBORs sur lesquels sont basés l'instrument de couverture et les éléments de couverture ne sont pas modifiés par la réforme.

III. **Démonstration que la composante de risque est identifiable séparément**



Une entité peut poursuivre la comptabilité de couverture pour les composantes de risque IBORs qui ont été identifiées séparément au début de la relation de couverture

- ▶ L'amendement proposé sera d'application rétrospective pour les exercices commençant à partir du 1^{er} janvier 2020. Les effets de cet amendement cesseront lorsque la nature et le timing des flux de trésorerie futurs couverts sont certains

▶ **Commentaires pour le 17 juin 2019**

Position sur les instruments de couverture IFRS 9

Un contrat de location dont les flux sont libellés en devise



Sous IFRS 16, comptabilisation d'une dette de loyer libellée en devise dont la réévaluation de change impacte le résultat



Une dette de loyer (*lease liability*) libellée en devise entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 peut-elle être qualifiée d'instrument de couverture du risque de change ?



Actualité IFRIS IC

Principaux sujets discutés récemment



Dérivé avec règlement physique d'un élément non financier



Application du critère de « **Hautement probable** »



Rehaussement de crédit dans l'évaluation des pertes attendues de crédit



Curing of a Credit-Impaired Financial Asset

Contrat à terme d'achat ou de vente d'élément non financier avec règlement physique traité comptablement comme des dérivés

- En T0, une entreprise achète à terme une quantité de 100 tonnes de matières premières X pour 10€/T avec règlement et livraison physique en T2
- Ce contrat **ne répond pas au critère de l'« own use exemption »** et est traité **comme un dérivé** rentrant dans le scope d'IFRS 9. Le contrat ne fait pas partie d'une relation de couverture et **est évalué en JV par PL**.



A la date de livraison, l'entreprise peut-elle comptabiliser la matière première acquise en stock au prix du contrat soit 1.000 € ?

+ débit / - Crédit		Date	Prix marché de "X"	Bilan			PL
				Banque	JV Dérivé	Stock	
T0 - Mise en place du contrat	Comptabilisation du dérivé		10				
T1 - Arrêté comptable	Variation de JV du dérivé		15		500	-	500
	Comptabilisation de la variation de JV du dérivé				300	-	300
T2 - Livraison (échéance du contrat)	Comptabilisation de l'achat du stock		18	- 1 000	- 800	1 800	
	Ecriture d'ajustement - reprise					- 800	800
				- 1 000	-	1 000	-

Pour arriver à cette comptabilisation, l'entreprise devrait inverser le gain (800 €) sur le dérivé par un ajustement correspondant sur le stock. Cette écriture comptable se traduirait par la comptabilisation d'une perte en résultat sur le dérivé.

Position de l'IFRS IC



Non - IFRS 9 ne permet pas de modifier la comptabilisation d'un dérivé au motif que le contrat est réglé à terme par une livraison physique du sous-jacent.

Exigence sur les conditions du caractère « hautement probable » des transactions futures

Une entreprise contracte un dérivé (swap) qui couvre ses ventes futures d'énergie

Le **montant notionnel du swap s'ajuste en fonction du volume** de ses ventes réalisées



En IFRS 9, une **transaction prévue** qui fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie doit être **hautement probable**



Comment documenter le caractère hautement probable de la transaction couverte compte tenu des caractéristiques du swap ?

**Position de
l'IFRS IC**







La documentation du caractère hautement probable de l'élément couvert est obligatoire quels que soient les termes de l'instrument de couverture

Annexe



Description de l'échantillon

La communication financière au 31 décembre 2018 a été analysée sur la base du panel de groupes suivants :

Echantillon	IFRS 15	IFRS 9
 CAC 40	+ 40	+ 40
 Next 20	+ 20	+ 20
 2 du SBF 120 + 1 étrangère		+ 3 <i>Lagardère / Bic / Nestlé</i>
 Financières / Foncières ou assimilées	- 9	- 9 <i>AXA, BNP Paribas Crédit Agricole, Société Générale Unibail-Rodamco-Westfield, Natixis, Gecina, Klépierre, Scor</i>
 Clôtures décalées	- 4	- 1 <i>Alstom (IFRS 15 et IFRS 9) Pernod Ricard (IFRS 15) Sodexo (IFRS 15) Ubisoft (IFRS 15)</i>
 Echantillon total	= 47	= 53



Merci !

kpmg.fr



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.